

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 25 MAI 2009 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(26)

- Présidence : Mme Eva Heimgärtner
- Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : M. Pierre Décaillet
Mme Claudine Esseiva
M. Marc-Antoine Gamba
Mme Giovanna Garghentini Python
Mme Patrizia Hurn
M. Laurent Moschini
M. Ferdinand Python
M. Jonathan Python
M. Stanislas Rück
Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy
- Absents : Mme Valérie Michel
M. François Weissbaum
- Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. Laurent Praz
M. Dimitri Sudan
- Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances
- Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 25 mai 2009

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général ainsi que les représentants de la presse et les collaborateurs de la Commune. Elle constate que la convocation du 8 mai 2009 contenant l'ordre du jour de la séance de ce soir et de la séance de relevée de demain, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Motion d'ordre

M. Maurice Page (PCSO) déclare ce qui suit :

"Comme nous avons prévu de siéger sur deux jours, nous proposons de répartir les dossiers à traiter sur ces deux jours. Nous vous suggérons de traiter ce soir les points 1 à 4, ainsi que les rapports finaux, c'est-à-dire les points 7 à 13. Quant aux autres points, c'est-à-dire les points 5, 6 et 14 et 15 demain. Voilà la motion d'ordre que je présente."

Mme Antoinette de Weck (PLR) ne comprend pas le sens de cette motion d'ordre. *"Ce qui compte, c'est que nous faisons notre travail. Si à 21.30 heures, nous arrivions au terme de l'examen des quatre premiers points, je ne comprendrais pas que nous arrêtions à ce moment-là la séance de ce soir. En revanche, si à 22.30 heures, M. M. Page présente une motion d'ordre pour arrêter les débats parce que ceux-ci durent trop longtemps, alors d'accord. A l'heure qu'il est, nous ne savons pas combien de temps nous sera nécessaire pour traiter ces quatre premiers points. Pour le moment, avançons et prenons une décision d'interrompre la discussion un peu plus tard dans la soirée."*

Vote sur la motion d'ordre

La motion d'ordre de M. Maurice Page est refusée à une majorité évidente.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications de la Présidente ;
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites de la Présidente
2. Approbation du procès-verbal n° 25 de la séance du 27 avril 2009 ;
3. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice en remplacement de Mme Katharina Karlen Moussa ;
4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 46 intégré au fascicule des comptes ;

Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page,
Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction

Séance du 25 mai 2009

Ordre du jour (suite)

5. Dissolution de la CUTAF – message n° 47 ;
Représentant du Conseil communal : M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation
6. Rachat du bâtiment des Abattoirs – message n° 45 ;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 39 non impérative de Mme Catherine Rouvenaz (Verts) et de 17 cosignataires lui demandant de supprimer tous les distributeurs "Selecta" du territoire communal ;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 41 non impérative de M. Laurent Thévoz (Verts), et de 24 cosignataires, lui demandant de prendre contact avec tous les partenaires intéressés à développer des activités sportives favorisant la convivialité et l'intégration ;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 42 non impérative de M. Louis Castella (UDC) et de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier la faisabilité d'un réseau de chauffage à distance utilisant les énergies renouvelables ;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 43 non impérative de M. Christian Morard (PDC) et de 26 cosignataires lui demandant d'étudier une série de mesures pour favoriser la construction d'habitations écologiques ;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 44 non impérative de MM. Christoph Allenspach (PS), Laurent Moschini (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant de présenter un rapport concernant l'assainissement du site de La Pila ;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 49 non impérative de M. Daniel Gander (UDC) et de 6 cosignataires lui demandant de chercher des partenaires privés pour parrainer l'éclairage additionnel durant la période des fêtes et d'étudier la réduction de la durée de cet éclairage additionnel ;
13. Rapport final du Conseil communal et **décision** au sujet de la proposition n° 50 impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR) demandant une modification de l'article 18 du Règlement du 18 novembre 1985 concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, ainsi que de l'article 2, alinéa 2 de son annexe ;
14. Décision quant à la transmission des postulats ci-après :
 - n° 14 de Mme Catherine Nusbaumer (PS) et de MM. Christoph Allenspach (PS), Thierry Steiert (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner de manière systématique les possibilités d'intensifier et d'améliorer les collaborations avec des communes voisines en

Séance du 25 mai 2009

Ordre du jour (suite)

présentant les avantages et les obstacles des différentes options ;

- n° 15 de M. Thierry Gachet (PDC), au nom du groupe démocrate-chrétien, demandant au Conseil communal d'examiner l'opportunité d'un plan de désendettement total de la Commune ;
- n° 16 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal d'informer chaque année la population par le truchement du bulletin "1700" au sujet de l'entreposage des tablettes d'iode de protection contre les radiations ;
- n° 17 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal de distribuer des tablettes d'iode, conformément à l'ordonnance fédérale en la matière ;
- n° 18 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal d'élaborer un concept efficace de protection contre une radiation "à la Tchernobyl" ;
- n° 19 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal d'obtenir au moins le rapport actuel de sécurité de Mühleberg, de s'informer de la situation de cette centrale et d'établir un concept de protection en cas de catastrophe ;
- n° 20 de MM. Christoph Allenspach (PS), Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), demandant au Conseil communal la présentation d'un concept de mobilité pour le quartier de Pérolles ;
- n° 21 de Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Béatrice Ackermann-Clerc (PCS) et Marie-Christine Dorand (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, demandant qu'une place Catherine Repond soit créée au Guintzet ;
- n° 22 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 41 cosignataires demandant au Conseil communal un inventaire et un examen des bâtiments scolaires et administratifs pour qu'ils soient inscrits dans le programme de rénovation d'immeubles financé par la Confédération ;
- n° 23 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal l'installation dans les jardins et parcs publics d'engins pour les adultes et les seniors ;
- n° 24 de M. Pius Odermatt (PS), Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant un rapport sur l'extension et l'amélioration de la piste cyclable à la route du Jura ;

15. Réponses aux questions :

- n° 101 de M. Claude Schenker (PDC) relative à la résolution adressée le 18 décembre 2007 au Conseil d'Etat, concernant le déséquilibre budgétaire chronique de nature essentiellement structurelle de la Ville ;
- n° 102 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'ACLF ;
- n° 104 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative à l'échelle des traitements ;

Séance du 25 mai 2009

Ordre du jour (suite)

- n° 106 de M. Jean-Pierre Largo (PLR) relative aux aménagements de cheminements piétons réalisés par les services communaux ;

16. Divers.

ooo

1. Communications de la Présidente

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

La Présidente prononce l'allocution ci-après :

"A la fin du mois d'avril, vous m'éliez Présidente du Conseil général pour une année et je tiens de nouveau à vous remercier de la confiance que vous m'avez ainsi témoignée. Un grand merci également au Président sortant, M. J.-J. Marti pour l'imposant travail accompli au cours d'une année qui n'était pas sans nuages et qu'il a orchestrée de main de maître. Merci pour la transmission des dossiers.

La tâche d'une présidence est avant tout un travail d'organisation et de gestion. Mon rôle est donc de diriger les séances du Conseil général ainsi que celles du Bureau et de gérer avec conciliation les éventuels conflits au sein de notre Conseil ou avec notre Exécutif. Par définition, cette mission est apolitique. Pour la mener à bien et au nom du débat démocratique, il faudra – avec diplomatie et dans un esprit collégial et consensuel – respecter la diversité des opinions qui vous animent et qui font que vous siégez ici.

Nous sommes tous des élus et nous représentons la population de la ville de Fribourg. Montrons nous dignes de la confiance qu'elle nous fait et évitons les vaines polémiques. Bien qu'étant neutre, je me permets de vous faire part de mes souhaits quant au travail que nous devons accomplir ensemble.

Nous devons veiller à maintenir, voire à améliorer la qualité de vie de notre ville.

Concrètement il s'agit de :

- *veiller à l'accompagnement des jeunes dans leur développement comme membres de la société et à leur intégration au monde du travail ;*
- *s'occuper de la situation des familles et des difficultés qu'elles rencontrent à concilier vie privée et vie professionnelle ;*
- *consolider les conditions de vie de nos aînés ... au centre et non en marge de notre société pour une vie décente aussi longue que possible.*

On ne peut redistribuer que si l'économie fonctionne ! La qualité de vie passe donc évidemment par un soutien aux PME qui sont le

Séance du 25 mai 2009

Communications de la Présidente (suite)

cœur de notre tissu économique. Il faut veiller au maintien et à l'amélioration des conditions cadre de nos entreprises.

« Last but not least », le souci d'intégration de nos concitoyens venus de l'étranger qui sont souvent confinés dans des tâches ingrates mais néanmoins indispensables au bon fonctionnement de notre société. Ils participent aussi au bon fonctionnement de notre AVS.

Sur ces considérations, certainement incomplètes, quant aux buts de notre travail, je vous propose de passer au prochain point de notre ordre du jour."

(Applaudissements)

B. Communications proprement dites

La Présidente informe d'abord ses collègues que le groupe démocrate-chrétien a élu M. C. Schenker comme chef de groupe. Il est immédiatement entré en fonction, en succédant à M. T. Gachet, notre nouveau Vice-Président.

Je vous annonce officiellement qu'il y a quelques instants, d'entente avec le Conseil communal, le Bureau a entériné le changement de date des séances de décembre, initialement prévues les 20 et 21 et qui ont été avancées aux **lundi 14 et mardi 15 décembre 2009**.

Pour ce qui est du déroulement de cette séance, la pause aura lieu vers 21.00 - 21.15 heures en fonction du déroulement des débats. Je vous prie de respecter la durée de cette pause pour ne pas allonger la durée de la séance. Dans le souci toujours de ne pas allonger la durée des débats, je vous prie de limiter, autant que possible, à l'essentiel vos interventions, sans nuire au débat démocratique que nous devons avoir.

Je rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 25 de la séance du 27 avril 2009

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

3. Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Mme Katharina Karlen Moussa

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

Séance du 25 mai 2009

Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Mme Katharina Karlen Moussa (suite)

"Mme K. Karlen Moussa ayant démissionné de son mandat de scrutatrice, il appartient au groupe socialiste de présenter une personne pour lui succéder. Nous vous soumettons la candidature de M. L. Moschini. Notre collègue n'est pas présent ce soir. En effet, comme ses deux enfants sont en âge préscolaire, il a avancé ses vacances d'été. Veuillez excuser son absence. Né le 15 juin 1970 à Fribourg, il est avocat de formation. Depuis 2001, il est substitut du procureur général au sein du Ministère public de l'Etat de Fribourg. Il tient à vous faire savoir qu'il ne briguera pas un siège de Conseiller communal en 2011. Il se met donc sans arrière-pensée à disposition de notre Bureau."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	67
Bulletins rentrés	67
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	67
Majorité absolue :	34

M. Laurent Moschini est élu avec 63 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : Mme Andrea Burgener Woeffray, M. Ferdinand Python, M. Claude Schenker, M. Rainer Weibel.

ooo

4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Pour la deuxième année consécutive, le Conseil communal vous présente des comptes bénéficiaires. Nous pouvons ainsi constater aujourd'hui que les stratégies suivies et les efforts entrepris depuis plusieurs années déjà portent leurs fruits. L'amélioration par rapport au budget 2008 a atteint près de 5 millions de francs. Ce résultat provient aussi d'un travail de rigueur au sein de chaque service. Malgré certaines appréciations négatives, on est en droit de dire que la Ville de Fribourg maîtrise au mieux sa gestion financière dans des conditions toujours plus difficiles. Il faut être réaliste. La situation à venir ne sera pas facile."

La Commune de Fribourg aura impérativement besoin de la reconnaissance d'un statut de ville centre par le Grand Conseil et d'une mise en œuvre très rapide de la nouvelle péréquation financière prenant en considération à la fois les ressources et les besoins.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Permettez-moi d'émettre quelques commentaires spécifiques sur les comptes de l'exercice 2008. Les points qui avaient fait l'objet, lors des révisions antérieures, d'observations de la fiduciaire BfB ont été régularisés. La fiduciaire BfB n'a pas formulé de nouvelles remarques pour les comptes 2008. Comme la fiduciaire BfB achève son mandat avec cette révision des comptes 2008, le Conseil communal et la Direction des Finances tiennent à exprimer leurs remerciements à M. G. Guillaume et à son équipe pour leur travail et pour l'excellente collaboration durant toutes ces années.

Les comptes 2008 appellent encore quelques constatations majeures. Alors qu'en 1998, les 61,5 millions de francs de recettes provenant de l'impôt sur le revenu couvraient encore 40 % des 150 millions de francs de charges totales, les 66 millions de francs du produit de l'impôt sur le revenu ne représentent plus que 35 % des 186 millions de francs de charges totales. Ainsi, la Commune de Fribourg a-t-elle dû et devra-t-elle encore trouver d'autres ressources pour compenser cette érosion de l'ordre de 31 millions de francs par an. Il faut aussi constater que cette diminution de la couverture des dépenses par le produit de l'impôt sur le revenu a été compensée notamment par la progression des recettes provenant de l'impôt sur le bénéfice. En 1998, cet impôt sur le bénéfice rapportait 3 millions de francs, ce qui correspondait à 2 % du total des dépenses. En 2008, le même impôt sur le bénéfice a atteint 17,5 millions de francs, soit 8,4 % des 186 millions de francs de charges. Ce fait est révélateur du travail qui a permis l'implantation de nouvelles sociétés à Fribourg et évidemment aussi de la conjoncture économique favorable jusqu'en 2007.

Les écarts les plus importants entre les comptes et le budget sont l'objet de commentaires en pages 12 à 16 du message n° 46. Ces explications ont toutes été préparées par les services touchés. Le bon résultat enregistré dans le domaine des charges du personnel démontre que les efforts menés depuis plusieurs années par le Conseil communal et le service des Relations humaines sont efficaces et que la politique du personnel mise en œuvre fonctionne bien. Dans ce domaine, on peut aussi relever que tout dernièrement, la Ville de Fribourg a été la première collectivité publique de Suisse à obtenir le label 'Equal Salary'. La presse s'est fait l'écho de l'attribution de ce label.

Le message consacre tout un chapitre à la gestion de la dette, sujet qui vous préoccupe particulièrement. Je ferai ici rappel de trois chiffres. En 2008, le total de la dette brute de 200 millions de francs descend, pour la première fois depuis longtemps, en dessous des 100 % des charges totales de fonctionnement. Cet endettement a diminué de près de 20 millions de francs en deux ans. Au 31 décembre 2008, la dette représentait, selon les calculs du Service des communes, 3'535 francs par habitant, contre 4'198 francs au 31 décembre 2007.

En période de récession économique, les collectivités publiques se devraient de jouer un rôle anticyclique, en faisant des investissements supplémentaires pour fournir du travail aux entreprises de la place. Cela accroîtrait certes l'endettement, mais créerait du pouvoir d'achat. Il en résulterait une limitation des charges sociales en faveur des chômeurs, des personnes en fin de droit ou sans emploi. Malheureusement, la Commune de Fribourg ne s'engage pas dans cette voie pour l'instant.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Suite aux différentes directives du Service des communes consécutives à des modifications législatives concernant la révision et l'examen des comptes, le Conseil communal, la fiduciaire mandatée et la Commission financière ont tenu une séance commune qui s'est déroulée sereinement au début du mois de mai. Quelques ajustements pourraient améliorer cette nouvelle procédure d'examen des comptes. Quant à l'organisation des séances de la Commission financière pour l'examen du budget, elle demeurera inchangée. La procédure actuelle arrêtée, d'entente avec la Commission financière, est adéquate. Seule modification, le plan financier sera présenté, comme le propose le Service des communes, en même temps que le budget.

En conclusion, le Conseil communal est satisfait du résultat de cet exercice 2008, mais est conscient des difficultés qui nous attendent ces prochaines années dans un contexte économique perturbé. Il mettra tout en œuvre pour assurer à l'avenir des prestations de qualité aux habitants de notre cité."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après :

"Il m'apparaît judicieux de commencer mon intervention par quelques considérations générales sur la problématique des bases légales et de leur mise en œuvre dans la procédure de révision et d'approbation des comptes annuels.

1. Considérations générales

1.1 Application de dispositions légales nouvelles

La définition du mandat de la Commission financière dans la procédure d'examen et d'approbation des comptes annuels de la Commune découle de dispositions contenues dans la loi sur les communes.

Cette loi révisée par le Grand Conseil ainsi que les dispositions d'exécution définies par le Conseil d'Etat sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2006. Elles ont conduit le Service des Communes à établir des documents explicatifs ; l'un d'eux porte le titre d' « Introduction aux finances communales », l'autre traite des « Modifications législatives et de leur influence sur le plan financier de la Commune ».

Ce rappel ne relève pas seulement d'une approche historique ; il est mentionné parce que, pour la première fois depuis plusieurs années, les membres de la Commission financière ne se sont pas rendus dans les Directions du Conseil communal pour prendre connaissance des résultats et, selon les cas, solliciter des informations complémentaires voire demander des rapports explicatifs.

Dans l'un des documents évoqués plus haut, le Service des communes précise que « l'accès aux fiches et factures comptables n'est plus du ressort de la Commission financière ». Cette compétence relève maintenant de l'Organe de révision.

Dans une lettre du 18 mars 2009, le Conseil communal communiquait à la Commission financière qu' « il n'y aura, dès cette année, plus qu'une séance de discussion entre la Commission financière, le Conseil communal in corpore et la fiduciaire chargée de la révision des comptes ».

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Dans un courrier du 7 avril 2009, la Commission financière a rappelé au Conseil communal les dispositions légales qui définissent ses compétences et ses responsabilités. En application de dispositions de la LCo, la Commission financière prend position sur le rapport de l'organe de révision, fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier (LCo, art. 97). Pour exercer ces tâches dans le respect de la volonté du législateur, la Commission financière doit disposer d'un temps suffisant, notamment lors des séances plénières, pour conduire une analyse digne de ce nom et, le cas échéant, demander des documents complémentaires.

Le Conseil communal, dans sa lettre du 23 avril 2009, a accepté le principe d'une séance supplémentaire de relevée fixée au 8 mai. Lors de la première rencontre du 6 mai, la Commission financière avait formulé d'expresses réserves sur la possibilité, dans ce contexte, d'exercer son mandat légal. Elle aurait pu être amenée à formuler, devant le Conseil général, un préavis d'approbation avec réserve si des éléments importants d'appréciation faisaient défaut.

A la suite d'une déclaration du Syndic, la Commission financière a pris acte que le Conseil communal renonce à l'exigence contenue dans sa lettre du 18 mars 2009 ; le Conseil communal décrétait alors « qu'il ne doit pas y avoir de discussion entre la Commission financière et l'organe de révision sans la présence du Conseil communal ».

1.2 Reprise et mise en application d'une demande antérieure

Lors de la séance tenue par le Conseil général le 26 mai 2008, il a été demandé au Conseil communal de remettre aux membres de la Commission financière « une justification écrite des écarts significatifs entre le budget et les comptes lorsqu'il s'agit de montants ne relevant pas de dispositions légales, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers ». Cette requête a été satisfaite par la seule Direction de la Police locale et de la Circulation. La Commission financière adresse à nouveau sa demande au Conseil communal et attend sa concrétisation dès la présentation des comptes de l'année 2009. Il y a lieu de préciser que ces informations doivent être disponibles au moment de la diffusion du message.

La Commission financière relève toutefois qu'elle a obtenu sur requête présentée au moment de la lecture des comptes, les explications écrites qu'elle sollicitait. Cela concerne notamment les frais de procédure et les honoraires d'avocats d'affaires en cours qui ont été explicitées devant la Commission financière.

1.3 Sigles énigmatiques

Les recours aux sigles sont nombreux et leur décryptage n'est pas toujours aisé. La Commission financière souhaite que chaque sigle non usuel soit suivi de sa définition lors de sa première utilisation dans un document. On découvrira ainsi (p. 16 du message n° 46) ce que signifient : OCOT, ACPC, SASV.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008

2.1 Prise de position sur l'organe de révision

La révision des comptes de l'exercice 2008 a été attribuée à la Société Fiduciaire BfB. Celle-ci a présenté un rapport explicatif ; ses représentants, MM. C. Blumer et G. Guillaume, ont répondu aux questions qui leur étaient adressées lors d'une séance qui s'est tenue, en présence du Conseil communal et du Chef de service de la Direction des finances, le 6 mai 2008.

Les vérifications effectuées par l'Organe de révision qui ont conduit à des conclusions positives ont porté sur les points suivants:

- *l'examen du bilan : contrôle de l'existence des actifs et de leur évaluation correcte, de l'intégralité des passifs et estimation des provisions constituées ;*
- *le compte des investissements : justification des dépenses et conformité au budget, respect des décisions contenues dans les messages du Conseil communal ;*
- *le compte de fonctionnement : véracité des dépenses et de l'intégralité des recettes, imputation conforme au budget ;*
- *les engagements hors bilan : intégralité de la liste des engagements conditionnels.*

La Commission financière apprécie positivement les travaux de révision effectués par la Fiduciaire BfB et les conclusions de cette dernière seront reprises dans le préavis d'adoption des comptes.

2.2 Rapport de synthèse au Conseil général

Dans le domaine financier, l'année 2008 a été pour la plupart des communes fribourgeoises celle de bons résultats. Les comptes 2008 de la Commune de Fribourg présentent un excédent de revenus de 276'804,94 francs soit le 0,15 % du total des charges (l'excédent de revenus était de 2'529,90 francs en 2007) alors que le budget prévoyait un déficit de 4'682'890 francs (la prévision budgétaire pour 2007 était celle d'un déficit de 4'505'898 francs).

Il faut saluer cette situation favorable, relever la gestion globalement rigoureuse du Conseil communal, mentionner les contributions positives des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville, en particulier de M. J. Pollet chef du service des Finances.

Au cours de quatre séances, de nombreux objets ont retenu l'attention de la Commission financière ; elle s'est préoccupée particulièrement de la fiscalité, des investissements, de la situation financière future de la Ville.

Malgré le résultat de l'année 2008, la capacité d'autofinancement de notre Commune avec un taux de 6,91 % (cf. page 23 du message) peut être considéré comme faible selon le Service des communes.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

En matière de fiscalité, les prévisions ont été établies avec prudence et trouvent, en référence globale, une adéquation avec la réalité des comptes.

Les investissements qui ont été votés par le Conseil général lors de la présentation du budget de l'année 2008 sont déjà effectués ou en cours de réalisation. Seule l'acquisition d'un véhicule est encore différée en raison d'un délai de livraison de 6 à 10 mois. La présentation exhaustive des investissements tels qu'ils figurent dans les pages vert pâle du message n'est pas d'une lecture aisée. La Commission financière reconnaît la complexité des mentions à intégrer mais souhaite une amélioration.

Les garanties figurant en pied de bilan devraient mentionner également les montants de l'année antérieure. Les engagements conditionnels font en effet partie des comptes.

L'analyse figurant à la fin du message est trop sommaire ; elle devrait comprendre la présentation d'une démarche stratégique de sujets fondamentaux qui sont les défis de demain.

2.3 Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des 9 membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils ressortent du document « Ville de Fribourg, Comptes de l'exercice 2008 ».

3. Comptes des Services industriels pour l'exercice 2008

3.1 Prise de position sur l'organe de révision des comptes des Services industriels

A la suite de l'audit de M. C. Werro, réviseur responsable, la Commission financière prend acte, sans remarque, des comptes annuels présentant un total du bilan de 9'681'945,86 francs ainsi qu'un bénéfice de 59'531,10 francs.

3.2 Rapport au Conseil général

Les comptes des Services industriels présentent un léger bénéfice ; l'attribution à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau est plus importante que prévu. Il n'est pas envisagé de diminuer le prix de l'eau notamment en raison d'impératifs relevant de la protection de l'environnement.

3.3 Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des 9 membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'accepter les comptes des Services industriels tels qu'ils ressortent du document « Ville de Fribourg, Comptes de l'exercice 2008 »

4. Rapport de gestion

La Commission financière a également examiné le Rapport de gestion. Ce document est important ; il présente de manière précise et souvent exhaustive les activités des Services communaux. Les options rédactionnelles ont été retravaillées ; la lecture et l'intérêt du document s'en trouvent améliorés.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

De nombreux graphiques illustrent plusieurs sujets comme, par exemple, les données relatives aux relations humaines, celles qui relèvent du Service des finances ou des 438 alarmes du Service du feu. Des photos sympathiques comme celles de l'aménagement de places de jeux ou de sport élargissent le caractère illustratif du document.

Ce sont pourtant la complexité et les contraintes des grands thèmes de la gestion publique qui retiennent plus particulièrement l'attention. Parmi eux, on peut citer les ressources financières, les relations entre collectivités publiques, l'ouverture et la conduite des grands chantiers de la décennie. Les bons résultats d'aujourd'hui ne suffisent pas à masquer l'incertitude des lendemains.

Parmi beaucoup de thèmes qui mériteraient d'être mentionnés, on peut citer les recensements patrimoniaux, le souci d'assurer la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs de la Commune, la préoccupation de prendre en charge les personnes relevant du Service social et jusqu'à la statistique des déchets récoltés dont la quantité moyenne est de 529,13 kilos par habitant.

Selon les dispositions de l'article 95 bis LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis au sujet du rapport de gestion."

Rapport du groupe des "Verts"

Frau Regula Strobel (Grüne) erklärt:

"Wir Grünen freuen uns selbstverständlich über den knapp positiven Rechnungsabschluss, der fast 5 Mio. höher ausfällt als im Budget vorgesehen. Wir freuen uns ebenfalls, dass innerhalb des letzten Jahres die Schulden der Gemeinde um 10 Mio. abgebaut wurden, auch wenn dies im Bericht der Finanzkommission keine Erwähnung gefunden hat. Wir freuen uns, dass ein Teil der Verbesserung der Finanzen auf Vorstösse der Grünen zurück geht, wie z. B. die gesenkten Kosten im öffentlichen Verkehr nota bene gleichbleibenden Leistungen. Und wir sind froh, dass die Finanzdirektion konsequent und beharrlich eine vorsichtige, zurückhaltende Schätzung der Steuereinnahmen vornimmt, die uns in den letzten Jahren vor bösen, negativen Ueberraschungen verschont hat.

Ebenso selbstverständlich wie unsere Freude über diesen Rechnungsabschluss, sind auch unsere kritischen Fragen, die sich angesichts der vorliegenden Zahlen und des Jahresberichtes stellen. Weder im Tätigkeitsbericht noch in den Zahlen der Rechnung wird für uns die Strategie des Gemeinderates erkennbar, wie er die Finanzen der Stadt längerfristig, ausgeglichen gestalten will. Die Posten, die höher oder tiefer ausfallen als budgetiert, kommen etwas zufällig daher. Da wird für eine Million mehr Land verkauft, da werden in Châtillon mehr Abfälle verarbeitet, da werden weniger Sozialhilfegelder ausbezahlt. Was als Strategie erkennbar ist, ich wiederhole mich, ist die vorsichtige Einschätzung der Steuereinnahmen. Oder laut Tätigkeitsbericht, die sorgfältige Ueberprüfung ob bei freierwerdenden Stellen, eine Neubesetzung wirklich in der Form sinnvoll und nötig ist. Dies trägt sicher dazu bei, dass sich die Personalkosten im Rahmen des Finanzplanes bewegen. Aber genügt dies auf längere Sicht? Welche Finanzstrategie verfolgt der Gemeinderat? Und kann, will er sie auch kommunizieren?

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

In der Rechnung 2008 werden verschiedene Problemfelder sichtbar. Z.B. der Zustand der Pensionskasse der Stadt. Die finanzielle Situation der Pensionskasse hat sich im Jahre 2008 drastisch verschlechtert. Innerhalb eines Jahres erhöht sich die Garantie der Gemeinde gegenüber der Pensionskasse um 13 Mio. Franken, was für die Grünen doch besorgniserregend ist. Natürlich wissen wir um die Finanzkrise und deren Auswirkungen, aber sie wird kaum in diesem Umfang für die Erhöhung der Garantie der Stadt verantwortlich gemacht werden können. Welche Überlegungen und Strategien bringt der Gemeinderat ins paritätische Komitee der Pensionskasse? Wird eine nochmalige Kapitalspritze der Gemeinde nötig? Die Schuldenreduktion wird allein durch die Erhöhung der Garantie gegenüber der Pensionskasse mehr als kompensiert.

Aber nicht nur die Pensionskassen, auch dringende Investitionen sind ein Problemfeld. Dringende Investitionen wurden nicht getätigt. Die Reduktion der Verschuldung der Stadt ist auch darauf zurück zu führen. Dass gerade die Investitionen im Bereich der Schulen (Renovationen, Erweiterungen, Neuplanung) nicht so getätigt wurden, wie sie im Budget vorgesehen waren. Liegt darin die Strategie des Gemeinderates? An sich ist es erfreulich, dass die Ausgaben im Bereich der Sozialhilfe reduziert werden konnten. Aber die Grünen fragen, wie diese Reduktionen von fast 3 Mio. im Sozialhilfebereich (entretien, loyer et frais médicaux de base) zustande kommen konnten. Brauchen die Sozialhilfeempfangenden weniger Unterstützung? Oder werden die gesetzlichen Grundlagen enger und strenger interpretiert als früher?

Die zusätzlichen Einnahmen aus dem Betrieb von Châtillon sind sicher willkommen. Aber durch die Verarbeitung von grösseren Mengen Abfall füllt sich Châtillon auch schneller. Ist die Gemeinde schon auf der Suche nach einer neuen Deponie? Neue Standorte zu finden und abzuklären braucht mehrere Jahre. Die Grünen genehmigen die Rechnung. Wir wünschen allerdings, dass in den skizzierten Problemfeldern und bezüglich der eingeschlagenen Finanzstrategie, seitens des Gemeinderates noch transparenter kommuniziert wird."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Avec un excédent de revenus de 277'000 francs, représentant le 0,15% du total des charges, nous pouvons dire que les comptes 2008 sont équilibrés. Cette situation est réjouissante, si nous la comparons avec ce qui avait été budgeté. Néanmoins, ce résultat équilibré ne doit pas masquer les difficultés financières qui subsistent.

Ce résultat est, en premier lieu, le reflet d'une situation économique qui était encore considérée comme bonne. En effet, à l'exception de deux grandes banques, les recettes fiscales comptabilisées en 2008 reposent pour l'essentiel sur des taxations de 2006 et de 2007 qui étaient deux excellentes années de croissance. Or, malheureusement, il ne fait guère de doute que l'année en cours et les années à venir seront beaucoup plus difficiles pour la Commune, compte tenu du nouveau contexte économique. L'inquiétude est d'autant plus grande que notre Commune ne dispose d'aucune réserve au bilan, puisque celui-ci présente toujours un découvert de 1,14 million de francs. Personnellement, j'y ajoute les prétendus « autres biens » figurant sous la rubrique 149, à savoir le reliquat de la recapitalisation de la CPPVF et le reliquat du 850^{ème} anniversaire de la Ville de Fribourg, pour un total de 3,4 millions de francs. Pour moi, il s'agit de non-valeurs au bilan.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Les années de vaches grasses sont maintenant derrière nous. Nous n'en avons nullement profité pour constituer des réserves. Relevons au passage que les Communes de Bulle, de Marly et de Villars-sur-Glâne ont présenté des comptes 2008 bénéficiaires de près de 1,5 million de francs pour chacune d'elle. Dans la presse, Mme la Directrice des Finances s'est réjouie d'un bénéfice multiplié par cent par rapport à 2007. Si je reprenais son raisonnement, je pourrais faire remarquer que des communes pourtant deux à quatre fois plus petite que la nôtre présentent quant à elles des bénéfices cinq fois supérieurs au nôtre.

En outre, ce résultat équilibré est aussi le fruit de recettes extraordinaires telles que le produit de la vente de terrains ou de recettes non récurrentes telles que celles des droits de mutation ou des taxes de décharge de Châtillon. A elles seules, ces trois recettes dépassent de 3,7 millions de francs ce qui avait été budgeté. Il est probable que nous ne retrouvions pas ces recettes en 2009, à l'exception peut-être de celles de Châtillon.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que malgré un résultat équilibré, notre capacité d'autofinancement avec un taux de 6,91 %, tel que présenté en page 23 du message n° 46, reste faible selon les standards du Service des communes. Ce Service considère que la marge d'autofinancement est bonne, lorsqu'elle dépasse les 20 %. Nous en sommes loin. Cela peut laisser présager un recours accru à l'endettement ces prochaines années, et même déjà pour financer le ménage courant.

Tout ces éléments doivent nous inciter à la plus grande des vigilances. Les mesures d'économies ou de rationalisation qui sont – je l'espère – en cours suite à l'attribution d'un mandat à Mercuri Urval sont plus que jamais nécessaires. Le Conseil communal ne doit pas baisser la garde, bien au contraire, quand bien même il est encore plus difficile de procéder à des mesures d'économies en période de récession, mais cela résulte finalement de l'inaction du Conseil communal qui s'est refusé à empoigner le taureau par les cornes plus tôt.

D'un point de vue purement comptable, je tiens aussi à relever deux points. Le premier concerne la manière dont a été comptabilisé l'amortissement extraordinaire de la recapitalisation de la CPPVF, amortissement financé par la vente du terrain de Sainte-Thérèse. Un lecteur attentif aura constaté que cet amortissement ne figure pas dans les comptes, mais que c'est le produit de la vente du terrain de Sainte-Thérèse qui a été crédité au compte relatif à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance. Cette manière de « mettre au net » les opérations comptables n'est pas transparente. Le second point concerne les engagements conditionnels ; on l'a déjà dit, ces garanties font partie intégrante des comptes. A ce titre, nous devrions aussi retrouver les valeurs de l'année précédente. Vous auriez ainsi pu constater que la garantie en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg a crû de plus de 13 millions de francs entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

En conclusion de ce rapport de groupe, je vous fais part d'une considération personnelle. Comme l'a relevé le Président de la Commission financière dans son rapport, le Conseil communal a voulu imposer une seule séance de discussion avec la Commission financière, contre cinq séances précédemment. Finalement, devant l'ampleur de la tâche, le Conseil communal a concédé une seconde séance.

De mon point de vue, cette nouvelle pratique imposée par le Conseil communal n'est pas satisfaisante pour permettre à la Commission financière de remplir au mieux le mandat qui lui est dévolu par la loi sur les communes. En effet, la pression du temps, l'absence des chefs de service pendant l'examen des comptes et parfois l'incapacité des conseillers communaux de répondre à toutes les questions ne facilitent pas la tâche de la Commission financière. En outre, cette requête de l'Exécutif laisse un sentiment de « représailles » qui ne grandit pas le Conseil communal dans sa manière de conduire notre Commune. Si cette pratique a été tolérée pour l'examen des comptes, elle serait inacceptable pour l'examen du budget. Si le Conseil communal devait persister dans cette voie, le Bureau du Conseil général serait alors bien inspiré de demander un avis de droit sur la question.

C'est avec ces considérations que le groupe UDC accepte les comptes 2008 de la Commune ainsi que les comptes 2008 des Services industriels. Il prend également acte du rapport de gestion."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le message n° 46 du 21 avril 2009 concernant les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 ainsi que le rapport de gestion on fait l'objet d'un examen attentif de la part du groupe libéral-radical. Avec un excédent de revenus de près de 277'000 francs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de quelque 4,7 millions de francs, les comptes 2008 donnent l'impression d'être excellents. Certes, il est agréable de se trouver dans les chiffres noirs. Cependant, il convient d'être prudent dans l'analyse de ces chiffres, d'autant plus que ce résultat ne comporte pas d'amortissement extraordinaire.

L'exercice 2008 reflète une année faste qui s'est traduite par des résultats particulièrement favorables pour une très grande partie des communes de notre canton. La lecture des comptes-rendus des assemblées communales donnés dans les journaux de ces dernières semaines est à ce sujet éloquente.

Qu'en est-il réellement pour notre Ville ? La très bonne conjoncture a permis des économies, notamment dans le secteur de l'aide sociale. En matière de rentrées fiscales, tous impôts confondus, on est un peu en dessous des espérances budgétaires, mais malgré tout en légère progression par rapport à l'exercice 2007. Cette situation est enregistrée malgré l'important manque à gagner consécutif aux problèmes connus des deux principales banques du pays. Même la voiture, cette vache à lait que d'aucuns aimeraient bien éradiquer de nos rues a assuré des rentrées record de plus de 6 millions de francs, produits des parcomètres et amendes de stationnement cumulés, c'est-à-dire de 600'000 francs au-delà des prévisions.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Dans ses commentaires à l'intention de la presse, notre Conseillère communale responsable des Finances a insisté sur la parfaite maîtrise des coûts pour toutes les dépenses non liées. S'il est indéniable que des efforts ont été consentis – nous les saluons – on est malgré tout en droit de se poser des questions quant à l'opportunité de certaines dépenses. Pour ne pas allonger, nous ne prendrons que deux exemples. Etait-il vraiment indispensable de payer plus de 40'000 francs à un chasseur de têtes pour remplacer un cadre parti à la retraite ? Le second : 75'600 francs de frais engagés dans diverses procédures judiciaires. Ce ne sont là que les factures payées en 2008 ! N'aurait-on pas eu autre chose à faire avec cet argent plutôt que de se lancer dans des recours tous azimuts ?

Nous en venons, si vous le voulez bien, à une autre considération beaucoup plus globale. Notre Conseil communal doit assumer les tâches dévolues à une cité qui comptait, à la fin de 2008, toutes races et tous permis confondus, 37'088 personnes, si l'on se réfère à la page 24 de l'excellent rapport de gestion de l'exercice 2008. Selon ce même rapport, mais en page 39, 546 personnes, représentant 448,88 équivalents plein-temps ont été nécessaires pour accomplir ces diverses tâches. Comparons ces chiffres avec ceux de la ville de Bulle : 17'000 habitants et 110,71 équivalents plein-temps au sein de l'administration communale. Une simple règle de trois montre que pour 37'000 habitants, Fribourg devrait compter 240 équivalents plein-temps. Le même calcul par rapport à Villars-sur-Glâne : 75 équivalents plein-temps pour 12'000 habitants nous amène à 231 équivalents plein-temps pour Fribourg. Bien sûr, comparaison n'est pas raison. Mais nous serions très intéressés de savoir comment on peut justifier plus de 200 postes supplémentaires. 150'000 francs ont été votés lors du budget 2009 pour financer une étude externe sur le fonctionnement des services de notre Commune. Le rapport de l'expert, qui devrait arriver à la fin du mois de juin, doit apporter des réponses probantes et claires à ce genre de question. Sinon, ce sont les communes avec lesquelles Fribourg entend à moyen terme fusionner qui les poseront. Nous craignons que notre Commune n'aille pas franchement vers des lendemains qui chantent.

En conclusion, le groupe libéral-radical accepte les comptes 2008 de la Ville de Fribourg ainsi que ceux des Services industriels."

Rapport du groupe socialiste

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste salue l'amélioration des comptes qui est substantielle par rapport au budget qui était lourdement déficitaire avec un déficit de 4,7 millions de francs. On est face à des comptes équilibrés (277'000 francs de boni). Cela est réjouissant.

Voici les points positifs que le groupe socialiste souhaite mettre en exergue :

- *La dette est tombée au-dessous de 4'000 francs par habitant. On est passé de 4'490 francs en 2006, à 4'198 francs en 2007 et 3'535 francs en 2008. 1'000 francs de dettes en moins en deux ans. C'est remarquable et c'est bien mieux que Villars sur Glâne. L'endettement, en diminution de 11,5 millions de francs, n'est donc pas le problème financier n° 1 de la Ville contrairement à ce que semble penser le PDC.*

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- *Nous saluons la gestion rigoureuse des deniers publics et nous encourageons le Conseil communal à poursuivre dans cette voie. La rigueur de la gestion est attestée par le recul de l'endettement, mais aussi par la bonne maîtrise des dépenses notamment du secteur social et du personnel. Le tableau de la page 17 illustre que les charges en personnel oscillent autour de 25 % des charges globales depuis des années. Par sa décision d'attribuer un mandat d'analyse de prestations, le Conseil communal donne la preuve par l'acte de sa volonté de maîtriser ses dépenses.*
- *Nous notons avec grande satisfaction que la maîtrise des charges de personnel ne s'est pas faite au détriment de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Nous disons « Bravo » à la Ville de Fribourg pour avoir pris l'initiative de participer au projet – pilote « Equal salary ». Voilà un esprit « pionnier » qui nous plaît ! Nous félicitons la Ville d'avoir obtenu, en tant que première ville de Suisse, le label « Equal salary » !*
- *Venons aux investissements. Ils tombent à un niveau historiquement très bas de 10,8 millions de francs alors que la moyenne est de 17,5 millions de francs pendant les dix dernières années. Cela est lié à la décision prise de limiter à 7,2 millions les amortissements (Châtillon et STEP non compris). Notre groupe reste attentif aux investissements, car ils sont indispensables dans la conjoncture actuelle.*
- *Les indicateurs financiers, tels qu'ils figurent à la page 23 des comptes, sont également source de satisfaction. Ils nous montrent que la situation financière de la Ville de Fribourg s'améliore, sans être brillante évidemment. Le rapport de la Commission financière met en exergue un seul des paramètres : celui de la capacité d'autofinancement. Le groupe socialiste estime indispensable d'examiner les quatre paramètres de la page 23 et non d'en isoler un seul, afin d'apprécier correctement la situation financière de la Ville. Comme le Service des communes l'a indiqué, « les indicateurs financiers dépendent d'éléments très variables annuellement. Dans ce sens, il est dès lors nécessaire de les observer sur plusieurs années et d'en calculer une moyenne afin d'en déterminer la réelle signification » (cf. lettre du Service des communes au Conseil communal du 11 décembre 2007).*

Voilà pour les points positifs, mais nous demeurons prudents. Nous ne nions pas les problèmes à venir.

- *La Ville risque d'être privée de recettes de l'ordre de 900'000 francs, suite à la transmission d'une motion au Grand Conseil visant à supprimer l'impôt spécial sur les immeubles. Notre groupe est irrité que cette motion ait obtenu le soutien de certains collègues conseillers et conseillères généraux et députés de Fribourg !*
- *Les conséquences de la crise commencée en automne 2008 n'ont guère touché pour le moment les comptes mais déploieront des effets dans les années à venir.*

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- *Les effets de la péréquation sont incertains et il n'est pas garanti que la répartition des charges entre l'Etat et les communes soit revue à notre avantage.*
- *La chute des cours boursiers a déjà pour effet d'accroître la garantie communale de 84,7 millions de francs à 97,8 millions francs en faveur de la Caisse de pension. 13 millions de francs de plus sur un an c'est beaucoup. Le degré de couverture s'en ressentira. Cette situation n'est pas bonne, mais elle n'est pas unique. Il était vain d'espérer que notre CPPVF sorte indemne de la crise financière mondiale. La Caisse de prévoyance de l'Etat a connu une baisse de la valeur de son patrimoine encore plus forte, nécessitant d'augmenter la garantie de l'Etat de 360 millions de francs. Nous nous plaignons à souligner que ce fait n'a pas provoqué de réaction critique de la part des députés de la ville au Grand Conseil."*

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Claude Joye (PDC) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec attention les comptes 2008 de la Commune. Voici les observations qu'il souhaite faire. Il se réjouit de l'excédent positif des comptes de 276'000 francs, alors que le budget prévoyait une perte de 4'682'000 francs, soit une différence considérable de 4'958'000 francs. Il adresse au Conseil communal ses compliments pour la gestion générale de l'exercice écoulé et pour les efforts qu'il a faits sur certains des quelques postes dont il a encore la maîtrise.

Cependant, le grand écart entre les comptes et le budget l'interpelle. Une différence aussi grande est d'autant plus étonnante qu'elle a tendance à se répéter d'année en année, comme si une nouvelle règle s'était furtivement instituée avec le dessein de magnifier in fine un résultat favorable inattendu. Non, ce n'est peut-être pas le cas. Le groupe démocrate-chrétien sait que le Conseil communal n'est pas à même de concevoir une politique aussi astucieusement machiavélique parce qu'il est un honnête gouvernement qui fait de son mieux, mais qui pourrait, dans ce domaine de la technique budgétaire, faire beaucoup plus.

Au demeurant, la proposition de deux de nos membres, ainsi que de 28 cosignataires demandant au Conseil communal d'informer le Conseil général de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice – proposition finalement imposée au Conseil communal – permettra une meilleure analyse des rubriques budgétaires au bénéfice non seulement du Conseil général et de sa Commission financière, mais aussi du Conseil communal et de ses membres qui ne manqueront pas, nous le présumons, de demander des informations complémentaires à la Direction des Finances, leur permettant ainsi de boucler leur budget de manière plus précise.

Tout en appréciant une présentation des comptes chaque année améliorée, le groupe démocrate-chrétien demande – il rejoint à ce sujet la requête régulièrement formulée par la Commission financière – que le Conseil communal justifie par écrit les écarts significatifs entre les comptes et le budget lorsqu'il s'agit de rubriques ne relevant de dispositions légales. C'est un effort d'information que le Conseil général est en droit de demander et d'être entendu également.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Les informations, en particulier les analyses figurant dans le rapport, démontrent bien que la situation de la Ville s'est légèrement améliorée malgré des éléments structurels défavorables qui pénalisent injustement la Commune de Fribourg. Afin d'être toujours mieux informé pour pouvoir soutenir efficacement le Conseil communal, dans ses démarches auprès des autorités cantonales, le groupe PDC souhaite que la Direction des Finances procède chaque année à une analyse du bilan et que le résultat soit intégré dans le message des comptes annuels. Le Conseil général pourra notamment constater les effets de la diminution de l'endettement net par rapport à 2006 et à 2007 et mieux apprécier les divers ratios déjà calculés.

Le groupe démocrate-chrétien porte une attention particulière à l'endettement de la Ville. S'il se félicite de la réduction de la dette nette de 18,2 millions de francs par rapport à 2007 et de 25,5 millions de francs par rapport à 2006, il estime que ce qui a été fait n'est pas suffisant. Il faut rappeler haut et fort que la charge de la dette représentait en 2008 plus de 6,8 millions de francs. C'est, il faut en convenir, une somme considérable. L'équilibre tant de fois mentionné, appelé et revendiqué ne pourra pas être atteint sans un désendettement substantiel, voire total, d'autant plus que Fribourg doit faire face, comme il a été dit régulièrement par tous les acteurs de la vie communale, à des facteurs structurels, derrière lesquels certains se plaisent à se réfugier. Cela étant dit, le groupe démocrate-chrétien développera demain un postulat dont le but sera précisément de permettre à notre Commune de se désendetter et de pouvoir ainsi récupérer les montants consacrés au service de la dette.

En conclusion, nous rappelons que le résultat 2008 des comptes communaux aurait été négatif si le Conseil général, en décembre 2007, n'avait pas voté, contre l'avis de la gauche, les mesures d'économies proposées par la Commission financière dont le montant s'élevait à près de 900'000 francs. Au sujet des comptes des Services industriels, le groupe PDC n'a pas de remarques particulières à émettre, si ce n'est de se féliciter de résultats constamment positifs. Notre groupe ne propose pas pour l'instant de diminuer le prix de l'eau et il se satisfait de l'attribution de généreux montants à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau. Le groupe démocrate-chrétien remercie les auteurs du rapport de gestion dont le contenu est intéressant."

Rapport du groupe PCSO

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"A l'heure du bilan de l'année 2008, nous tenons à souligner notre satisfaction. Nous constatons que si le budget de 2008 présentait un lourd déficit de 4,7 millions de francs, le Conseil communal nous présente aujourd'hui des comptes positifs. Nous constatons ensuite qu'avec les résultats de l'exercice 2007, ce sont deux années pleines de la législature 2006 – 2011 qui se soldent par un bilan positif. Nous constatons qu'avec la diminution du poids des intérêts passifs, la dette est tout à fait maîtrisée et que ce n'est pas là que se trouve le problème.

Nous constatons que les dépenses de personnel sont elles aussi maîtrisées et que les emplois ont été malgré tout garantis. La Ville de Fribourg n'est ni une entreprise, ni une famille. En qualité de collectivité publique, elle a des responsabilités sociales, non seulement à l'égard du personnel qu'elle emploie, mais également celle de fournir du travail en période de basse conjoncture. Vouloir réduire drastiquement les coûts de

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

personnel, notamment par des licenciements, ne serait certainement pas un bon calcul, car tôt ou tard, cela aurait des répercussions sur les charges de l'aide sociale. Restons sérieux : le bénévolat, malgré tout le bien qu'on en pense, ne saurait remplacer le travail de professionnels formés et expérimentés.

Nous constatons que la Ville a pu maintenir le subventionnement des associations qui ont un rôle essentiel pour promouvoir la qualité de la vie dans notre cité et pour jouer un rôle préventif grâce à leur apport culturel et social en faveur de tous les âges de la vie, en particulier en faveur des enfants et des jeunes.

Nous constatons que le problème financier de la Ville est à chercher du côté de ses ressources. La part des charges de la Commune couverte par le produit des impôts sur le revenu a fortement diminué en dix ans. Il a fallu trouver 31 millions de francs ailleurs pour compenser cette érosion. Nous constatons une fois de plus que les difficultés financières de Fribourg sont inhérentes à sa situation de ville centre, qui est pénalisée par une répartition inéquitable des charges et des ressources. Un réajustement de la péréquation intercommunale devra lui permettre de décharger ses comptes et de se donner une marge de manœuvre pour être à même de mieux intervenir de manière anticyclique, notamment par l'investissement. Nous constatons que les investissements sont eux aussi maîtrisés.

Cela nous inquiète quelque peu, car cela pourrait aussi signifier un certain manque de dynamisme, alors que ce n'est vraiment pas le moment de baisser les bras dans ce domaine.

Pour ce qui est de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, nous devons constater que la chute des cours boursiers a eu comme corollaire une hausse de la garantie de la Commune. Toutefois, si nous comparons cette situation avec celle d'autres caisses de pension, y compris publiques, on reste encore dans des limites acceptables.

Enfin, la crise amorcée en 2008 n'a pas encore déployé tous ses effets. On sait que les années à venir risquent d'être difficiles. Nous comptons sur le Conseil communal pour qu'il préserve dans sa gestion et dans ses projets une dimension éthique avec au coeur de ses préoccupations la qualité de vie de tous les habitants de notre cité.

Vous l'aurez compris : le groupe chrétien-social/Ouverture approuvera les comptes de l'exercice 2008, ainsi que le rapport de gestion."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient à remercier tous les groupes qui acceptent ces comptes 2008. Les diverses interventions appellent de sa part quelques commentaires. "Je voudrais rassurer – car c'est le terme que j'ai entendu – je voudrais donc rassurer tant le groupe libéral-radical que celui de l'UDC : le Conseil communal reste très vigilant. J'aimerais ajouter que tant le Conseil communal que la Direction des Finances, nous aimerions disposer de chiffres et de données nous permettant de mener des réflexions et de développer des stratégies. Tel n'est malheureusement pas le cas. J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer à plus d'une reprise. L'établissement du budget se fait dans des conditions très délicates. Nous sommes en effet tributaires de chiffres qui nous sont communiqués par l'Etat. Nous n'avons pas les moyens de véri-

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

fier ces données au regard des comptes que nous avons en main. Je comprends en soi la demande du Conseil général qui souhaiterait avoir accès à ces comptes provisoires. Nous n'avons du reste jamais dit que nous ne voulions pas les fournir. A l'époque, nous avons même proposé à MM. B. Voirol et C. Morard de venir au service des Finances pour prendre connaissance des chiffres que nous avons réellement nous-mêmes. Il faut que vous vous rendiez compte que nous, le Conseil communal, nous aimerions aussi disposer de ces données pour être à même de fonder notre projet de budget sur des bases plus précises.

A M. S. Peiry qui compare le bénéfice de la Ville de Fribourg avec ceux des comptes de Villars-sur-Glâne et de Marly, j'aimerais rappeler qu'en 2008, ces deux communes ont eu la joie ou la chance de changer de classe. Les participations que ces deux communes n'ont plus eu à acquitter pour divers pots communs ont été reportées sur d'autres, et notamment sur la Ville de Fribourg. C'est aussi un élément à prendre en considération quand on fait des comparaisons.

Que, comme l'a relevé le groupe démocrate-chrétien, la charge de la dette sur le compte de fonctionnement soit de 6 millions de francs, c'est vrai, mais ce sont 6 millions de francs sur 186 millions de charges totales. Dans le contexte actuel de crise, où les collectivités publiques se doivent de mettre à disposition de la population des moyens de subsistance et des PME des conditions leur permettant de continuer à fonctionner et à être bénéficiaires, il me semble que nous devons réfléchir à l'opportunité à mettre en route des crédits d'investissement complémentaires. Ce faisant, il s'agira précisément de faire face à cette crise que nous attendons et qui fait peur à tout le monde – c'est évident –. Je crois qu'il faudrait avoir le courage d'anticiper dans une telle conjoncture.

Tout à l'heure, M. G. Gaillard s'est livré à une comparaison statistique en matière de personnel. Il est évident que si l'on prend les chiffres tels quels, ces chiffres disent ce que l'on veut bien en dire. Toutefois, permettez-moi simplement de remarquer que des villes comme Bulle ou Estavayer-le-Lac, ou des communes comme Villars-sur-Glâne, n'ont pas à intégrer dans l'effectif de leur personnel tous les assistants sociaux qui s'occupent des dossiers de leurs personnes assistées, contrairement à la Ville de Fribourg. Chez nous, les assistants sociaux chargés de la gestion de ces dossiers sont tous des collaborateurs communaux et tous les frais de gestion de l'aide sociale sont à la charge de la Commune."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, remercie également tous les représentants des groupes d'accepter tant les comptes de la Ville de Fribourg que ceux des Services industriels. Tout en leur sachant également gré d'avoir reconnu la qualité du rapport de gestion, l'intervenant souhaite apporter quelques compléments à la réponse qui vient d'être donnée par la Directrice des Finances.

Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Mme R. Strobel nous interpelle non seulement au sujet de la stratégie du Conseil communal, mais aussi de celle du comité paritaire de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Elle soulève toute la question de la capitalisation de cette institution. Il convient de vous rappeler qu'en 2006, à la fin de la législature précédente, le Conseil général avait, sur proposition du Conseil communal, adopté un certain nombre de dispositions d'assainissement de la CPPVF. Permettez-moi de vous en citer les principales :

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- 1) une capitalisation de l'institution pour quelque 30 millions de francs ;
- 2) la hausse du taux paritaire de cotisation de l'employeur et des employés ;
- 3) le blocage de l'indexation, ou mieux la non-indexation des pensions pendant cinq ans ;
- 4) la non-indexation de la somme des salaires assurés pendant cinq ans également.

Vous pensez bien que nous avons accompagné l'ensemble de ces mesures d'un nettoyage structurel. Nous avons adopté l'année dernière de nouvelles tabelles de mortalité, si bien que, comme je l'avais déclaré l'année passée en présentant les comptes de la CPPVF, le seul événement qui pourrait influencer négativement l'état de l'institution, ce serait la baisse des rendements financiers. Nous ne l'espérons pas, mais cela s'est effectivement produit. Le comité de la Caisse de prévoyance a déjà procédé à une analyse de l'état de l'institution en présence de l'actuaire, M. M. Pittet. Pour le moment, nous mettons en application une stratégie dite d'allocation pour l'ensemble des placements, stratégie qui a été arrêtée également en collaboration avec la commission des placements de l'institution. Cette stratégie demeure pour l'heure toujours valable. Nous ferons le point de manière complète au terme de ces cinq ans pour déterminer s'il sera à ce moment-là nécessaire de procéder ou non à une nouvelle capitalisation. Voilà ce qui peut être répondu à la question de Mme Strobel.

J'ajoute une petite observation qui aurait pu être émise plus tard au sujet de la garantie de la Commune en faveur de la CPPVF. Vous avez tous pu constater une diminution de la fortune de la Caisse en fonction de la conjoncture économique mondiale. Certains m'ont fait remarquer – mais prenez-le pour ce que cela vaut – que si nous avions capitalisé deux ans plus tard, ces 13 ou 14 millions de francs n'auraient pas été perdus. Toutes ces remarques pour bien montrer l'aspect excessivement fluctuant des valeurs de la CPPVF.

J'aimerais aussi répliquer à M. G. Gaillard, dont j'apprécie l'esprit leste, mais qui parfois se laisse emporter par son élan et se permet quelques exagérations. 2008 était-elle une année faste ? Pour nous, en partie oui, mais aussi en partie non. En effet, les impôts que nous versent l'UBS et le Crédit Suisse ont été réduits à zéro. Peut-on simplement, comme vous l'avez fait, comparer l'effectif de l'administration de Fribourg à celles d'autres communes par rapport à leur population respective, en appliquant une simple règle de trois ? Comme vous l'avez du reste reconnu, comparaison n'est pas raison. J'aimerais corroborer les propos de Mme M. Genoud-Page, en vous rappelant que le personnel de l'aide sociale de Bulle n'est pas du tout inclus dans l'effectif de l'administration communale, puisque ce personnel relève de l'Association des communes de la Gruyère. De son côté, Villars-sur-Glâne fait appel à des privés pour la gestion de ses déchets. Ce n'est, paraît-il, pas tout à fait la panacée.

A contrario, dans plusieurs domaines, sans doute pas encore suffisamment nombreux, les services administratifs de la Ville de Fribourg sont sollicités par les communes voisines. Depuis deux ans, les Services industriels de la Ville de Fribourg gèrent les eaux de Villars-sur-Glâne, non sans avoir repris le personnel qui s'en occupait précédemment. Il s'agit de deux employés. Nous disposons ainsi d'éléments de référence

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

qui nous permettent d'éviter d'entrer dans des exagérations telles que celles que nous avons entendues tout à l'heure.

L'analyse structurelle confiée à la société Mercuri Urval est commencée et elle devrait nous permettre de répondre de la manière la plus objective possible aux questions que vous nous avez posées, pour autant que les premières conclusions nous soient remises dans les délais espérés. Etait-il nécessaire, dernière question, de recourir aux services d'un chasseur de têtes pour repourvoir le poste d'architecte de Ville ? Eh bien oui ! Il nous fallait effectivement trouver une perle rare en fonction des enjeux que nous avons à relever en matière d'aménagement urbain et notamment de la révision du plan d'aménagement local. Nous devons travailler dans ce domaine en collaboration avec une agglomération qui est elle aussi confrontée à ce défi. Il était indispensable que nous trouvions l'une des têtes les mieux faites. Nous sommes fort heureux de disposer d'un nouvel architecte de Ville extrêmement compétent.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève l'intérêt des diverses interventions. "Je souligne que l'analyse retenue par la Commission financière ne prétend nullement à l'exhaustivité. Cela signifie en particulier que pour l'analyse des indicateurs, un choix a été fait. D'autres auraient pu l'être, comme cela a été mentionné. Mme la Directrice des Finances n'a pas évoqué la perspective d'une remise d'informations écrites sur les écarts significatifs entre les comptes et le budget. Cette requête reçoit une réponse totalement insuffisante dans les pages 12 et suivantes du message. Les commentaires donnés ne correspondent pas à ce qui est nécessaire.

Enfin, nous comptons beaucoup, au sein de la Commission financière, que la procédure d'élaboration et d'établissement du budget 2010 se fasse dans la transparence. Certes, beaucoup de données font défaut, puisqu'elles sont effectivement fournies par des tiers et en particulier par les services de l'Etat, mais d'autres données de charges financières relèvent tout simplement des compétences de la Commune. Je remercie enfin toutes les personnes qui se sont engagées pour faire part de leur appréciation sur cette prochaine procédure budgétaire."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, a oublié, à l'instant, d'apporter une précision suite à l'intervention de M. S. Peiry. "Celui-ci, vous l'avez entendu, s'est exprimé quant à la procédure d'examen des comptes. Il a imputé de manière exagérée la mise en œuvre de cette procédure nouvelle à la volonté de la Commune. Je me dois de relever à l'intention de l'ensemble du Conseil général, que cette procédure nouvelle ne découle nullement d'une velléité du Conseil communal, mais simplement de sa volonté d'être le plus fidèle possible aux nouvelles directives émises par le Service des communes. Cela dit, nous avons vécu cette année un premier exercice. Toute nouvelle procédure mérite d'être testée. Cette mise en route a pu se faire, malgré quelques interactions qui n'ont pas toujours été considérées comme positives. Nous sommes ouverts au dialogue et à l'amélioration des conditions d'examen des comptes.

Jamais, il n'a été question de modifier les règles du jeu en ce qui concerne l'examen du budget."

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"La présentation qui vient d'être faite par M. le Syndic au sujet de la procédure d'examen des comptes relève d'une analyse et d'une interprétation qui ne sont pas celles de la Commission financière. L'analyse de ce qui s'est passé entre le Conseil communal et la Commission financière est un peu différente, à nos yeux, et moins favorable à l'Exécutif. Toutefois, les choses se sont arrangées. Nous veillerons à ce qu'elles se passent bien, donc mieux, par la suite."

Pause

La séance est suspendue pour une pause de 21.00 heures à 21.15 heures.

EXAMEN DE DETAIL

La Présidente constate qu'aucune proposition de renvoi n'a été présentée. *"Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Commune et des Services industriels."*

I. ADMINISTRATION GENERALE

a) Comptes

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

1.8 Registre électoral (pp. 27 ss)

M. John Clerc (PS) relève que sous ce chapitre, on trouve le résultat de toutes les votations qui ont eu lieu en 2008. *"Il en manque malheureusement une. C'est celle sur le projet de statuts de l'agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008, qui a été complètement oubliée. Je signale au Conseil communal qu'il y avait, ce jour-là, 23'630 électeurs inscrits, 10'080 bulletins rentrés, 445 bulletins blancs, 4 bulletins nuls, 9'631 bulletins valables – soit une participation de 42,66 % - 8'265 'oui' – soit 85,82 % des voix – et 1'366 'non' – soit 14,18 % des voix."*

"J'aurais souhaité que dans un document qui est publié pour l'histoire de la ville, un tel scrutin ne passe pas totalement inaperçu."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, prend note de la déclaration de M. Clerc quant aux résultats de la votation sur le statut de l'agglomération. C'est l'occasion de lui donner une publicité supplémentaire. Effectivement, 85,82 % de "oui" en faveur de l'agglomération, ce n'était pas une acceptation, mais quasiment un ordre de marche. Nostra culpa pour cet oubli d'un scrutin qui ne figurait pas dans les catégories habituelles.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2008 de la Ville de
Fribourg et des Services in-
dustriels (suite)

1.9 Service juridique
1.9.2 Activité (p. 30)

M. John Clerc (PS) s'exprime comme suit :

"Je trouve que ce paragraphe est particulièrement confus. Il aurait été intéressant de connaître la nature des recours interjetés. Par qui l'ont-ils été ? Sur quoi portaient-ils ? Quel a été le sort de ces différents recours ? Nous trouvons dans ce paragraphe une espèce de statistique désordonnée où tout est mélangé. En fait, ce qui intéresse le Conseil général, c'est de savoir combien de recours émanent du Conseil communal contre le Conseil général, du Conseil général contre le Conseil communal. Nous aimerions connaître le sort de ces différents recours. Evidemment, si l'on suit l'actualité au jour le jour, on peut découper dans la presse les articles traitant de ces recours. On peut même charger l'un de ces arrêts sur le site internet du Tribunal cantonal. Mais il me paraît que le présent chapitre mériterait d'être réécrit de manière beaucoup plus transparente, ce qui montre que J. Clerc n'est pas toujours d'accord avec P.-A. Clément !"

M. Pierre Alain Clément, Syndic, prend note des observations qui viennent d'être faites au sujet de la présentation des activités du service juridique. Nous veillerons à améliorer le contenu de notre rapport de gestion.

1.11.4 Formation d'apprentis et stages
1) Apprentissage (p. 39)

Mme Catherine Nusbaumer (PS), qui se fait l'interprète de son collègue M. F. Python, déclare ce qui suit :

"Sur les 546 employés de la Commune, on constate qu'il n'y a que 14 apprenti(e)s. En d'autres termes, on peut dire que chaque année, la Commune forme trois à quatre apprentis. Nous nous demandons si un effort supplémentaire n'est pas possible. Comme on l'a répété encore ce soir, les collectivités publiques ont un rôle social à jouer. Elles devraient veiller à remplir au mieux leur mission formatrice, surtout en ces temps de crise économique où les jeunes ont de grandes difficultés à s'insérer dans le monde professionnel."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, peut répondre en substance de la manière suivante :

"Le premier élément, c'est que depuis plusieurs années la Commune poursuit un effort permanent dans le domaine de la formation des jeunes, en fonction évidemment de nos moyens. La seconde tonalité de ma réponse portera sur les limites qui se posent à notre action. Enfin, je relèverai que nous veillons à maintenir et même à étendre nos efforts dans ce domaine. Je conclurai en abordant un problème plus spécifique, qui est celui des candidatures retenues : devons-nous prendre systématiquement en considération des élèves issus de classes moins favorisées ?"

Tant le Conseil communal que le service des Relations humaines s'efforcent de manière constante de soutenir la formation professionnelle de multiples façons. Signalons au passage que nous concentrons de grands efforts pour la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs. Cet effort porte aussi sur le domaine de l'apprentissage, sur celui des stages prévus dans le cadre notamment des formations de matu-

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

rité professionnelle commerciale. Cet effort concerne aussi des stages de formation sociale en collaboration avec les hautes écoles sociales.

Nous proposons et encourageons aussi la réalisation de travaux pratiques d'études, notamment en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion (HEG). En deux mots, nous sommes évidemment convaincus que le soutien à la formation professionnelle est une stratégie gagnante pour tous. Nous avons aussi un intérêt à former des jeunes et ainsi à renouveler de manière permanente l'ensemble de notre personnel.

Cependant, cet effort a des limites. L'état d'esprit est tout à fait favorable, mais il faut le reconnaître, il existe des restrictions qui sont dictées en particulier par les limites de nos ressources. En effet, toute ouverture de place de formation implique des moyens financiers – c'est une chose – mais aussi un encadrement ainsi que des ressources matérielles. Parfois, c'est la disponibilité et l'encadrement qui posent problème en raison de l'importante charge de travail de nos collaborateurs. Dans d'autres cas, ce sont les locaux qui font défaut, parce que nous travaillons, à ce niveau-là, un peu à flux tendus. Cette situation empêche alors la création d'un poste d'apprentissage ou son équipement.

Cependant, le Conseil communal s'est donné pour mission permanente, non seulement de maintenir, mais aussi d'étendre autant que possible le nombre de places d'apprentissage. A l'heure actuelle, nous examinons la possibilité de créer de nouvelles places d'apprentissage pour des CFC d'employé de commerce, ainsi que pour des assistants en soins de santé communautaire.

Qu'en est-il du choix des candidats ? Le premier critère qui est pris en compte est évidemment celui de l'adéquation entre le profil de la personne intéressée et celui de la formation visée. En second lieu, interviendront des critères de genres, de domicile, d'intégration ou de réinsertion professionnelle. Il est à noter que la palette des formations possibles est large. Celles-ci permettent théoriquement d'accueillir toutes sortes de profils personnels différents. Ainsi certaines formations dont les conditions d'accès sont plus faciles permettent d'accueillir aussi des candidats n'ayant pas forcément brillé dans leur scolarité. D'autres, en revanche, impliquent des exigences nettement plus élevées et s'adressent à des candidats ayant un très bon niveau scolaire."

1.13. Inspections financières et sécurité au travail

1.13.2 Activité

d) Les statistiques 2008 (pp. 46 et 47)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"En page 47 du rapport de gestion on peut lire : 'Quant aux absences pour raison de maladie, elles se sont montées à 5'824 pour l'année 2008.'. Aucun chiffre n'atteste cette progression. Quoi qu'il en soit, dès l'instant où de tels chiffres sont en hausse, il faut y poser un regard attentif. La stabilisation, voire le blocage du nombre de postes de travail implique-t-elle un engagement beaucoup plus fort des personnes employées ? Cette politique se traduit-elle dès lors par une augmentation des cas de maladie ? Comment le Conseil communal interprète-t-il ce chiffre ?"

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Vincent Jacquat (PLR) intervient dans les termes ci-après :

"Je constate le nombre très élevé d'accidents professionnels et non professionnels. Si l'on cumule le nombre de jours chômés pour accidents à ceux pour maladie, on arrive à un total de 8'184 jours. Si l'on divise ce nombre de jours chômés par le nombre de collaborateurs de la Commune – 546 – on arrive à 15 jours d'absence par employé et par an, soit trois semaines de travail ! D'après l'expérience que j'ai et ce que je vois en général dans les entreprises, trois semaines de congé maladie ou accident par collaborateur est vraiment énorme. Certes, les cas d'absences pour maladie sont toujours des cas très difficiles ; il existe des situations personnelles très difficiles. Mais mes questions sont les suivantes : quelles sont les conséquences financières de cet absentéisme ? Quelles sont les dispositions prises pour éviter de tels cas à l'avenir ?"

M. Pierre Alain Clément, Syndic, constate comme chacun, une hausse du nombre d'accidents non professionnels. En tant qu'employeur, nous n'avons que peu de maîtrise sur un tel phénomène. Des mesures de prévention complémentaires sont prises, sans qu'on puisse nécessairement en mesurer immédiatement les effets. Je peux citer – vous allez peut-être sourire – l'accès pour nos collaborateurs à des activités sportives organisées en collaboration avec les services compétents de l'Etat. Cette possibilité vient d'être mise en place. C'est uniquement par des mesures de ce type que nous pouvons inciter de manière plus forte nos employés à veiller à ne pas être victimes d'accidents non professionnels qui surviennent malheureusement un peu trop fréquemment. Pour avoir une image complète, il faudrait sans doute disposer d'une statistique des accidents non professionnels par âge et par sport, parce que les conséquences des accidents de ce type sont importantes.

Qu'en est-il pour la Commune des conséquences financières ? Heureusement qu'il existe des assurances qui limitent nos coûts. Ainsi les coûts induits pour nous ne sont-ils pas trop élevés ? Quand c'est possible et en fonction de la durée de leur absence, les personnes accidentées sont remplacées. Si ce n'est pas le cas, la conséquence principale de ces accidents est la perte de forces de travail pour une certaine durée.

II. FINANCES

a) Comptes

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Les écarts entre les comptes et le budget sont parfois très grands. Nous attendons encore la détermination de Mme la Directrice des Finances quant aux commentaires qui nous seront fournis à ce sujet à l'avenir."

La rubrique ci-après donne lieu à discussion :

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

220.420.00 Comptes de banques à vue (intérêts actifs)

Mme Regula Strobel (Verts) constate une hausse très marquée des recettes des intérêts de ces comptes de banques à vue tant par rapport au budget 2008 qu'aux comptes 2007. Cette augmentation est d'autant plus surprenante que les taux d'intérêts ont baissé en 2008. La seule explication possible est que les fonds placés sur les comptes de banques à vue ont été beaucoup plus élevés qu'en 2007.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise qu'en fait ces comptes de banques à vue ont bénéficié de taux élevés. Sont placés dans ces comptes des montants très importants qui peuvent y demeurer à très court terme. Il s'agit par exemple de sommes qui y transitent avant d'être reversées à d'autres banques. Ces montants demeurent pour une très courte durée dans ces comptes. Les taux d'intérêts à court terme sont très élevés.

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

III. ÉCOLES

a) Comptes

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion.

3.5.8 Personnes de contact

Conclusion (p. 78)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) constate que selon le présent paragraphe "l'ensemble des activités du SCEM (consultations, traductions, rédaction de lettres, traitement des demandes d'interprètes, etc.) est resté stable par rapport à l'année précédente.". Ce service est nécessaire et est fort apprécié. Nous estimons qu'il devrait encore être étoffé en personnel et en mandats. Toutefois, force m'est de constater que les tâches qui lui sont confiées sont surtout des traductions. Appartient-il véritablement à la Commune de s'occuper de telles missions du point de vue financier ?

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, tient à relever que certes le service de contact école-parents migrants est effectivement confronté à la nécessité de procéder à de plus en plus de traductions. Cela est particulièrement vrai pour la communauté portugaise. Ce phénomène est lié à l'arrivée, en cours d'année scolaire, de travailleurs portugais et de toute leur famille dans le cadre des accords de libre circulation avec l'Union européenne.

Il appartient à la Commune de faire comprendre les choses aux parents, notamment lorsqu'il s'agit d'élèves en difficulté qu'il faut placer ou qu'il faut faire suivre par le service psychologique. En pareil cas, il est essentiel pour des familles de langues étrangères de bien saisir la portée des décisions à prendre. L'aspect culturel est parfois fort délicat lorsqu'un élève en difficulté nous est signalé par l'enseignant ou par l'inspecteur.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Pour des personnes issues de certaines cultures, le fait que l'un de leurs enfants doit faire l'objet d'un suivi psychologique peut poser certaines difficultés. Nous avons tout intérêt qu'une explication et qu'une traduction fine soient fournies aux parents, sous peine d'être confrontés à un refus absolu. Il en est de même pour la logopédie.

J'ai en tête un cas précis. Nous nous efforçons d'expliquer à une maman que son enfant avait un problème de logopédie. Cette mère comprenait que son enfant avait un problème de langage et pensait que son enfant, qui venait d'arriver en Suisse depuis quelques mois avait tout simplement un problème de langage et qu'il avait tout simplement quelques difficultés à apprendre le français ou l'allemand. Je ne sais plus dans quelle section se trouvait cet élève. En fait, cet enfant avait un problème de correction de langage, comme parler du "f". En pareil cas, pour des familles "primo-arrivantes", il est indispensable qu'une personne puisse bien leur expliquer les nécessités d'un traitement logopédique ou psychologique. Cette prestation relève des obligations communales, même si j'aimerais bien que cette tâche soit financée par le Canton.

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

a) Comptes

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, n'a pas d'observations à faire, si ce n'est de relever que les commentaires de la Police locale et de la Circulation concernant les écarts entre les comptes et le rapport de gestion sont le meilleur document explicatif que la Commission financière ait reçu.

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a) Comptes

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

VI. BATIMENTS ET AMENAGEMENT

a) Comptes

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

5.4 Aménagement (pp. 166 ss)

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal du fait que le rapport de gestion soit désormais plus complet au sujet de l'aménagement, ou du moins d'une partie de ce domaine. *"Ma remarque concerne les commentaires fournis au sujet des plans d'aménagement de détail, même si parfois il s'agit simplement de copier/coller du rapport précédent. Il convient aussi de souligner que les informations concernant le groupe Fribourg Cible Masterplan sont beaucoup plus étoffées. Dans ce domaine, depuis quelques années, le Conseil général n'était plus du tout informé. C'est une très bonne évolution.*

En revanche, alors que l'on nous a toujours prétendu que les informations concernant la révision du plan d'aménagement seraient fournies au Conseil général par le truchement du rapport de gestion, force m'est de constater que le rapport de cette année ne consacre que deux-tiers de page à ce dossier. Je ne vous cacherais pas que je suis quelque peu étonné, parce qu'il me semble que nous étions en droit de recevoir quelques pages d'explications de plus, et surtout un résumé des papiers qui ont été diffusés dans le public."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie M. C. Allenspach des remarques positives qu'il a émises. *"Je prends note de sa réserve concernant la révision du PAL. Il est vrai que nous aurions pu être un peu plus exhaustifs. Nous le serons à l'avenir, comme cela a été annoncé dans cette enceinte lors de la dernière séance dans le cadre de la décision concernant le crédit d'étude pour la révision du plan d'aménagement local. Tous les documents disponibles concernant l'état des lieux ont été transmis et sont aussi disponibles sur le site internet. Comme je l'ai dit il y a quelques semaines, nous ferons en sorte d'informer, indépendamment mais en conformité aux dispositions légales, le Conseil général le mieux possible et le plus souvent possible de l'avancée de ces travaux de révision du plan d'aménagement local."*

5.4.7 Agenda 21 local (p. 186)

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt:

"Der Fortschritt im Bereich der Agenda 21 ist ganz einfach ungenügend und enttäuschend. Ich zitiere : Kein Fortschritt für « Bienvenue dans le quartier », « TPF Ticket – Plaisir Fribourg » und « Eco Bonus ». Dass der Pedibus einen mittleren Fortschritt ausweisen soll, erscheint mir schon fast zynisch. Wir alle wissen, dass es der Gemeinderat war, der gegen den Entscheid des Generalrates, für die Koordination des Pedibusses beim Oberamtmann Einsprache ergriffen hatte. Das Dossier schlummert nun seit fast 1 ½ Jahre in einer Schublade, während dem viele Kinder immer noch von ihren Eltern in die Schule gefahren werden. Es ist auch enttäuschend, dass staatliche oder halbstaatliche Institutionen wie die TPF nicht in der Lage sind, für ein kombiniertes Ticket – Plaisir Fribourg eine Lösung zu finden, die es schon in vielen anderen Städten gibt, zur Zufriedenheit aller. Ich bedaure das ungenügende und halbherzige Engagement der Stadt für die Nachhaltigkeit und Integration. Ich bitte den Gemeinderat endlich Verantwortung zu übernehmen, damit wir nächstes Jahr für die Agenda 21 endlich wieder positives zu berichten haben."

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise qu'en collaboration avec les mandataires, la Commune a effectivement établi une liste de tous les points qui figuraient dans le catalogue d'intentions adopté par le Conseil communal. Nous avons pu ainsi établir avec toutes les personnes responsables un état d'avancement des différents projets. Il en ressort qu'effectivement certains projets sont achevés. D'autres sont en bonne voie de réalisation. D'autres, pour différents motifs, se trouvent encore dans un état d'avancement moyen, voire quasi nul. On peut tout de même constater que très souvent, ces points qui n'ont pas pu progresser comme nous l'aurions souhaité, sont ceux pour lesquels les services communaux ne jouent pas le rôle de moteur principal, mais bien pour lesquels nous sommes dépendants d'autres organismes. Vous citez notamment le "Ticket plaisir Fribourg". Dans ce dossier, nous ne pouvons qu'intervenir auprès des TPF, mais ce n'est pas la Ville qui peut elle-même mettre en œuvre cette mesure. Pour le dossier "Pedibus", vous savez qu'un recours est toujours pendant auprès de la Préfecture de la Sarine. C'est l'une des raisons qui font que l'avancement de ce projet est qualifié de moyen.

VII. INFORMATIQUE

a) Comptes

Rapport de la commission de l'Informatique

M. Jean-Pierre Largo, Président de la commission de l'informatique, s'exprime comme suit :

"Les comptes du service de l'Informatique n'appellent pas de commentaires particuliers de la commission de l'Informatique. Permettez-moi toutefois de féliciter les collaborateurs de ce service de leur engagement, surtout en ce qui concerne la maintenance du cinquième du parc d'ordinateurs personnels qui auraient dû être remplacés en 2008. Ces machines, âgées de plus de cinq ans, leur ont donné pas mal de fil à retordre. Le crédit budgétaire destiné à leur remplacement a été biffé par le Conseil général. Le nombre d'heures d'interventions a été anormalement élevé. Merci."

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. CULTURE ET TOURISME

a) Comptes

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, souligne que c'est aussi un chapitre comptable pour lequel le Conseil communal a fourni des informations exhaustives.

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a) Comptes

Pas d'observations.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a) Comptes

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

9.1.2 Accueils extrascolaires (AES) (p. 217)

Mme Eva Kleisli (Verts) fait la déclaration ci-après :

"La situation des institutions et assurances sociales laisse quelque peu perplexes les 'Verts'. En effet, d'un côté ce service a réalisé des économies d'un million de francs par rapport à l'exercice antérieur et même de 2 millions de francs par rapport au budget et de l'autre, on peut lire dans le rapport de gestion qu'il y a un manque de places dans les accueils extrascolaires, de même que dans les crèches.

Notre proposition est que l'on arrête de faire des économies et qu'on investisse cet argent dans les accueils extrascolaires. On rendra ainsi la ville plus attractive pour les parents qui cherchent à s'y établir."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, confirme que les accueils extrascolaires devront évidemment être revus suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. C'est certain. Nous sommes en train de réfléchir comment le faire. Il faudra certainement y consacrer de nouveaux investissements et accroître les crédits budgétaires. *"Je me permets de rappeler ici qu'en décembre 2008, le budget de fonctionnement nous a été renvoyé pour que nous fassions des économies. Ce n'est pas le but du Conseil communal de faire des économies dans ce domaine-là, mais il n'en existe pas moins un contexte général ... Nous devons donc bien chiffrer les choses. Nos services travaillent avec toutes les instances intéressées pour connaître l'impact de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Des aménagements devront sans doute être faits dans le cadre des accueils extrascolaires. Il faudra en tout cas une augmentation du nombre de places offertes et bien évidemment du nombre de postes de travail. Nous avons un délai pour introduire cette deuxième année d'école enfantine. Préalablement, il s'agira de construire les locaux nécessaires. Nous n'en réfléchissons pas moins à toute la question."*

9.1.3.2 Aide au secteur de la petite enfance (p. 218)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relève que le rapport de gestion du Conseil communal nous apprend que les subventions pour la petite enfance ont progressé au cours des dernières années pour atteindre plus de 3,2 millions de francs en 2008. Combien de nouvelles places dans les crèches nous vaut cette hausse des subventions qui leur sont versées ?

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, précise qu'en 2008 le nombre de places mises à disposition a augmenté de 22 à la crèche du Bosquet. Le Conseil communal avait prévu les montants nécessaires. Il est sûr que si l'on voulait répondre à toutes les requêtes, nous pourrions remplir cette crèche où 70 places sont à disposition. Nous savons qu'il existe des listes d'attente. La Ville de Fribourg a pris l'option, en matière d'accueil de la petite enfance, de prendre également en considération l'offre des mamans de jour. Elle a choisi d'offrir une palette d'offres, incluant également des garderies et des écoles maternelles.

"J'attends beaucoup des réflexions du groupe de travail que le Conseil d'Etat a mis sur pied. J'espère que nous recevrons bientôt les conclusions de ce groupe de travail, mais je dois dire que les chiffres 'annoncés' par ce groupe de travail me font légèrement sourire. Les montants prévus pour l'ensemble du canton ne correspondent même pas, dans leur ordre de grandeur, aux charges qu'assume déjà la Ville ! Ca me laisse perplexe. Le Canton de Fribourg – j'attire l'attention des conseillers généraux qui sont également députés – doit être l'un des seuls qui ne participe pas au financement des institutions d'accueil de la petite enfance et qui laisse ce domaine à l'entière charge des communes."

XI. AIDE SOCIALE

a) Comptes

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, souhaite rassurer Mme R. Strobel qui s'est inquiétée de savoir si le service de l'Aide sociale n'applique plus les normes légales. Elle s'est même demandé si nous ne distribuions plus l'assistance en fonction de ces normes, du moment qu'on a enregistré une diminution de ces dépenses. *"Je rappelle que l'aide sociale est régie par une loi cantonale. Les communes et les services sociaux sont chargés de l'application de cette législation. Les normes sont édictées par l'Etat. Nous accomplissons notre tâche."*

Quand une personne se présente à nos services, ceux-ci procèdent à une évaluation de la requête. Soit la demande entre dans le cadre des normes légales, soit elle n'y correspond pas. La diminution des dépenses d'aide sociale est due pour une large part à la bonne conjoncture des années récentes. Il en est résulté une stabilisation du nombre de demandes, ce qui a permis aux assistants sociaux d'assurer un suivi plus pointu de leur travail. Ils ont pu mettre un peu plus l'accent dans le domaine des mesures d'insertion et dans le suivi des dossiers afin de peut-être mieux aiguiller les personnes assistées.

Mais, depuis quelques mois, depuis le début de l'année en fait, nous enregistrons de nouveau l'ouverture de nombre de nouveaux dossiers d'assistance suite à la crise économique. Nous avons affaire soit à des personnes qui sollicitent des avances sur les prestations de l'assurance chômage dans l'attente des calculs de ces prestations, soit de gens qui n'auront pas suffisamment cotisé à l'assurance chômage pour en bénéficier. La grande angoisse des services sociaux, c'est le durcissement prévisible du droit au chômage qui à l'heure actuelle est en discussion au niveau de la législation fédérale. En 1996, quand on m'a confié la Direction des Affaires sociales, le droit aux prestations de l'assurance chômage était acquis après six mois de cotisation. A l'heure actuelle, ce délai est de

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

douze mois. Il s'agit quasiment de douze mois de cotisation sans interruption, sous peine de perdre tous vos droits aux prestations de l'assurance chômage. Les discussions qui ont actuellement lieu au niveau de la Confédération envisagent de porter ce délai à dix-huit mois. Certains peuvent trouver cela bien, mais ils ne doivent pas se leurrer. Il y aura en fait un report de charges sur les services sociaux des cantons et des communes. J'attire sur ce fait l'attention de ceux qui ont la possibilité de tirer des ficelles auprès de certains conseillers nationaux ou conseillers aux Etats."

La rubrique ci-après donne lieu à discussion :

1110.462.00 Subside de la Bourgeoisie

Mme Catherine Nusbaumer (PS) aimerait savoir où est passé le subside de la Bourgeoisie. En effet, ce subside qui était fort utile pour couvrir certaines dépenses ne figure ni dans le budget, ni dans les comptes.

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, précise qu'effectivement ce subside de la Bourgeoisie n'apparaît plus sous le chapitre des aides sociales. En revanche, il figure désormais dans le chapitre des Institutions et Assurances sociales dans les programmes d'emploi temporaire / chantier écologique sous la rubrique 1054.452.00 "Participation de la Bourgeoisie".

b) Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion.

9.2.7 Statistique 2005 – 2008, situation au 31 décembre

- Aide matérielle (p. 225)

Mme Eva Kleisli (Verts) a pris note de la déclaration de Mme M. –T. Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, selon laquelle les demandes d'aide sociale ont diminué. *"Nous constatons toutefois que le nombre de dossiers matériels, chiffre donné en page 225 du rapport de gestion, a progressé de 174 entre 2007 et 2008. Ce chiffre nous surprend quelque peu. Qu'en est-il exactement ? Nous relevons aussi – c'est fort heureux – que le nombre de personnes qui ont été bénéficiaires de mesures de réinsertion a lui aussi progressé, comme le montre le tableau de la page 227 (évolution des MIS). Ma question donc porte sur la manière dont est financée cette hausse du nombre des dossiers et sur le montant que touchent les personnes qui reçoivent cette aide matérielle."*

- Evolution des MIS (p. 227)

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) s'exprime comme suit :

"Je fais partie de ceux qui constatent que globalement le rapport de gestion s'améliore d'année en année. On y trouve de nombreuses données et de nombreuses statistiques fort utiles. Il n'empêche que pour le simple membre du Conseil général, il n'est pas toujours facile, devant cette masse de chiffres, d'interpréter les chiffres qui nous sont fournis. Il en est ainsi du tableau concernant l'«évolution des MIS». Quelles sont les raisons de l'évolution constatée ? La progression constatée trouve-t-elle son origine dans le développement des mesures d'insertion sociale propo-

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

sées ? Je vous saurai gré de m'aider à interpréter ce tableau de la page 227 du rapport de gestion."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, précise que c'est la Confédération qui tient la statistique du nombre de dossiers d'aide matérielle et du nombre de personnes touchées. Nous constatons une stabilisation du nombre de dossiers par rapport aux années antérieures, au cours desquelles nous enregistrons une progression continue. A partir de 2006, nous avons connu un arrêt et une stabilisation de ces chiffres, alors qu'actuellement, nous assistons de nouveau à une ouverture en nombre des dossiers d'assistance. Il est sûr que l'aide sociale qui a effectivement un peu diminué est toujours demeurée à un haut niveau. Nous avons simplement enregistré pendant une certaine période une accalmie des nouveaux dossiers à ouvrir. Il arrive fréquemment que des dossiers doivent être rouverts ou réactivés pour de brèves périodes.

Mais on peut effectivement relever que le suivi des dossiers, le travail social et les outils mis en œuvre par le Canton au fil des années, en un mot les mesures d'insertion sociale, portent un effet et participent à cette diminution du montant de l'assistance sociale. C'est une bonne chose, mais un certain temps de rodage a été nécessaire. Les mesures d'insertion sociale les plus fréquentes concernent des cours de langue. Des bilans professionnels ont aussi été établis pour certaines personnes. Nous collaborons beaucoup avec l'OSEO. Toute une série de dispositions ont été mises en place dans le cadre des MIS et fonctionnent très bien. Je pense notamment au programme "Intégration pour tous" ou à d'autres mesures concernant des personnes connaissant des problèmes de santé et pour lesquelles des mesures particulières sont prises pour leur permettre de s'intégrer malgré tout sur le marché du travail. Mises en place ces dernières années, ces mesures ont nécessité un temps de rodage. Les choses se passent bien. Nous pouvons ainsi accorder plus de mesures d'intégration sociale.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

a) Comptes

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

XIII. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XIV. BILAN

Le point ci-après donne lieu à discussion :

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport de la Commission financière

Garantie en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg 24.06.1985 (conformément aux statuts du 01.01.2006) (page 20)

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise ce qui suit :

"Le montant indiqué de la garantie concerne les comptes 2008. Il faudra aussi impérativement, la prochaine fois, mentionner les comptes de l'exercice précédent."

M. John Clerc (PS) remarque que les chiffres qui sont ainsi réclamés figurent dans le rapport de la fiduciaire BfB, à la dernière page, tant pour l'exercice 2007 que pour l'exercice 2008. On constate ainsi que la garantie communale en faveur de la CPPVF est de 97 millions de francs en 2008 contre 84 millions en 2007. Ces chiffres, on les trouve si on s'est donné la peine de consulter le courrier que le secrétariat du Conseil général nous a fait parvenir au tarif fort de 2,20 francs la lettre. Si l'on avait plié ce document A4, il n'en aurait coûté que 1 franc. Quand on parle de difficultés financières, il faut aussi se préoccuper des petites dépenses qui finissent aussi par jouer un certain rôle.

Mme Regula Strobel (Verts) est tout à fait satisfaite que la fiduciaire BfB ait mentionné dans son rapport les chiffres de l'année 2007. Elle l'a toutefois fait après une requête de la Commission financière. Cette mention, dans le rapport de la fiduciaire, n'est pas une raison pour ne pas les indiquer également dans les comptes de la Commune. Il s'agit d'un complément utile pour une comparaison entre un exercice et le précédent.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, remercie Mme R. Strobel qui a fourni l'information qu'il voulait lui-même donner.

XV. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVI. TABLEAUX ET STATISTIQUES

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, rappelle la remarque émise dans le rapport général de ladite Commission. Celle-ci souhaite la présentation d'un tableau dont la lecture soit plus aisée que ce qui existe actuellement.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, a pris acte de ce commentaire de la Commission financière. *"Nous essayerons – je dis bien nous essayerons – d'apporter un éclaircissement"*.

XVII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

XVIII. RENTIER DES FONDS

Pas d'observations.

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XIX. SERVICES INDUSTRIELS

a) Comptes

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, déclare ce qui suit :

"Une nouvelle fois, le compte d'exploitation des Services industriels se solde par un excédent de recettes qui est, cette année, de 59'531,10 francs, après attribution à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau d'un montant de 941'000 francs. Sans entrer dans les détails, j'aimerais simplement rappeler que cette situation est due à deux facteurs.

Le premier, c'est que les SI bénéficient de la bonne santé de Frigaz SA. Comme vous le savez, en effet, cette société s'acquitte d'une rémunération pour la mise à disposition des employés des SI, puisque Frigaz n'a pas en propre des employés.

Le second élément, c'est que les Services industriels bénéficient aussi fortement des conventions passées avec les Communes de Corminboeuf, Givisiez, Villars-sur-Glâne et Chésopelloz pour la gestion technique de leur réseau d'eau potable. Les SI profitent aussi des mandats de gestion qu'ils assurent pour le Consortium des eaux."

Pas d'autres observations.

b) Rapport de gestion

Pas d'observations.

EXAMEN DU PROJET D'ARRETE

Article premier

Premier alinéa : Comptes 2008 de la Commune

Pas d'observations. Adopté.

Deuxième alinéa : Comptes 2008 des Services industriels

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 66 voix sans opposition ni abstention, l'arrêté ci-après :

Séance du 25 mai 2009

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2008 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 46 du 21 avril 2009 ;
- le rapport de l'organe de révision
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des charges	Fr.	207'174'016.58
Total des revenus	Fr.	<u>207'450'821.52</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	276'804.94

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2008 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	13'181'740.09
Total des charges	Fr.	<u>13'122'208.99</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	59'531.10

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 25 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Eva Heimgärtner

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 64 voix, sans opposition, mais 2 abstentions.

Séance du 25 mai 2009

5. Dissolution de la CUTAF Discussion générale et entrée en matière

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, s'exprime comme suit, au nom du Conseil communal :

"Le 18 juin 1995, la CUTAF naissait formellement et les chantiers à entreprendre étaient nombreux. Les succès ont aussi été nombreux, à commencer par le fait que, non sans peine, douze Communes ont pu s'asseoir à la même table et, au fil des années, trouver un bon rythme de croisière. L'efficacité et la sérénité étaient la règle. Poursuivant ces buts, la CUTAF a su accroître de manière vertigineuse le nombre de kilomètres parcourus par les transports publics. Elle a ainsi offert des prestations que certains n'auraient jamais pu imaginer voir arriver. De nombreux aménagements ont également pu être réalisés, en particulier pour favoriser la mobilité douce et la sécurité des piétons. La mise en place de parkings d'échange et la mise en œuvre des communautés tarifaires, d'abord Presto, puis Frimobil, sont également à porter au crédit de la CUTAF. Si les relations avec l'entreprise mandataire n'ont pas toujours été faciles, la dernière négociation a montré qu'avec de la bonne volonté et une reconnaissance des obligations et des contraintes de chacun, il est possible de trouver le bon prix, même si des dossiers comme celui des tickets combinés pour les manifestations restent des objets difficiles à traiter avec les TPF.

Au cours de ces quatorze années d'existence, la communauté urbaine des transports de l'Agglomération de Fribourg a également su sensibiliser chacune et chacun. Au sein du périmètre de la CUTAF, nous ne vivons plus dans un village, mais nous devenons lentement, mais sûrement, une ville. Si certaines de nos grandes sœurs sont allées trop loin dans le culte de la monomobilité, certains retards pris par notre région nous ont mis à l'abri des situations figées et catastrophiques dans lesquelles se trouvent certaines grandes villes de notre pays.

Mais la tâche qui est aujourd'hui transmise à l'Agglomération est encore grande. Le défi principal est sans doute de faire passer dans les mœurs le principe ou le réflexe qui veut que l'on adopte pour chacun de nos déplacements le moyen de transport le meilleur, et pas simplement le premier qui nous vient à l'esprit. Pour ce faire, les aménagements et l'offre doivent encore être améliorés. Le cadre donné par la CUTAF est un solide fondement pour que l'Agglomération puisse faire encore mieux.

En ce qui concerne les informations financières, juridiques et procédurales, je vous renvoie au message n° 47 du Conseil communal et à ses annexes. A noter encore que l'assemblée des délégués de la CUTAF du 30 avril 2009, a accepté à l'unanimité cette dissolution et le transfert des tâches à l'Agglomération. A ce jour, toutes les Communes qui ont déjà soumis cette dissolution à leur Conseil général ou à leur Conseil communal ont enregistré un résultat positif.

En conséquence, le Conseil communal vous invite à confirmer la dissolution de la CUTAF, telle que décidée par l'assemblée des délégués".

Séance du 25 mai 2009

Dissolution de la CUTAF
(suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"C'est à l'unanimité, que le groupe chrétien-social/Ouverture soutiendra la proposition du Conseil communal d'accepter la dissolution de la CUTAF. Notre groupe constate que cette dissolution a reçu, notamment, l'aval des services cantonaux compétents et a été approuvée lors de la dernière assemblée des délégués de l'association. La fortune, ainsi que les provisions constituées pour les aménagements, ont été transférées à l'Agglomération. Une convention règle les modalités de coopération avec les Communes de Tavel et de Saint-Ours, membres de la CUTAF, mais non pas de l'Agglomération. Enfin et surtout, les tâches dévolues à la CUTAF seront reprises par l'Agglomération dès le 1^{er} juillet 2009.

En raison de toutes ces considérations, le groupe PCSO approuvera la dissolution de la CUTAF. En conclusion, nous tenons à remercier les instances qui ont œuvré pour le développement des transports publics dans notre agglomération. Nous espérons que dans un avenir très proche, notre Agglomération comprendra l'importance des transports publics, de la mobilité douce, des parkings d'échange et qu'elle ne se contentera pas de simplement maintenir les prestations, mais qu'au contraire, elle sache les dynamiser et les compléter. En effet, l'offre en transports publics est capitale pour le développement harmonieux et intelligent de notre agglomération. Ces incidences sont positives sur la qualité de vie, sur le transfert modal – c'est-à-dire le transfert de la voiture privée aux transports publics – sur la qualité de l'air et sur la réduction des nuisances sonores. En un mot, il a des conséquences très positives pour toute notre cité".

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical ne peut qu'approuver la dissolution de la CUTAF, puisqu'elle est nécessaire à la reprise des tâches de cette association par l'Agglomération. Le PLR approuve aussi la décision du comité d'Agglomération de transférer la fortune nette et les provisions à l'Agglomération afin d'honorer les subventions promises pour les investissements liés au projet général.

Vous avez pu lire que parmi les subsides promis, se trouve un crédit de 1'193'000 francs pour un silo de 265 places sur le site des Abattoirs. Comme le rachat du bâtiment des Abattoirs devrait être accepté, ce soir ou demain, nous pouvons espérer que ce silo verra le jour très rapidement.

Dans ces conditions, le groupe libéral-radical accepte la dissolution de la CUTAF".

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"Suite à l'adoption des statuts de la CUTAF par le peuple, il nous appartient de prendre un certain nombre de décisions qu'on peut qualifier de décisions pro forma. La dissolution de la CUTAF en est une.

Après plusieurs années de bons et loyaux services, la CUTAF, de par l'existence de l'Agglomération, est devenue sans réelle raison d'être.

Séance du 25 mai 2009

Dissolution de la CUTAF
(suite)

C'est pourquoi le groupe UDC acceptera cette dissolution afin que l'Agglomération puisse remplir ses missions dans le domaine des transports".

Mme Cécile Thiémarc (PDC) fait la déclaration suivante :

"Lors de sa séance du 18 mai 2009, le groupe démocrate-chrétien a pris acte du message adressé par le Conseil communal au Conseil général concernant la dissolution de la CUTAF. Notre groupe formule trois remarques :

1. *Il s'agit d'une dissolution naturelle, prévue par les statuts de la CUTAF. L'article 60 des statuts de l'Agglomération stipulent que l'Agglomération, ou plus précisément le comité de l'Agglomération, reprend les tâches exercées par la CUTAF après la dissolution de celle-ci dans un délai d'un an à compter de la constitution de l'Agglomération, soit entre le 1^{er} juin 2008 et le 1^{er} juin 2009. Le comité d'Agglomération reprend aussi les engagements votés par les délégués de la CUTAF pour le subventionnement des investissements liés au projet général.*

2. *Le groupe PDC note que le message du Conseil communal manque de précisions. Il cite la loi sur les communes, sans préciser de quel article il s'agit lorsqu'il affirme qu'il appartient aux conseillers généraux ou aux assemblées communales des Communes membres d'une association de Communes de valider la décision de dissolution de ladite association.*

Il est aussi dit dans le message que la liste des provisions pour aménagements en cours sera mise à jour lors de la clôture des comptes de la CUTAF, fixée au 30 juin 2009. Il nous manque ainsi les chiffres précis des comptes de la CUTAF.

3. *Le groupe démocrate-chrétien aurait aimé en savoir plus sur la CUTAF, sur son bilan d'activités. Les lacunes du message sur ce point ont toutefois été corrigées par le rapport oral de M. C. de Reyff.*

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien approuve la dissolution de la CUTAF".

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt :

"Die Grünen akzeptieren die Auflösung der CUTAF wie alle anderen Fraktionen, hingegen möchten wir zwei Bemerkungen machen. Die erste Bemerkung ist, dass es schade ist, dass es auch im letzten Jahr der CUTAF nicht gelungen ist mit der TPF bessere und günstigere Bedingungen auszuhandeln, obwohl man die Grundlagen hatte. Wir hoffen, dass die Agglomeration oder der Agglomerationsrat etwas mehr demokratische Kompetenzen bekommt, und die auch wahrnimmt um unsere Direktion zu überwachen gegenüber den TPF, denn da gibt es sehr viele Reserven. Wir wollen nicht sparen aber wir möchten mehr investieren, mehr öffentlichen Verkehr für weniger Geld haben und wir haben die Unterlagen. Ich hoffe, dass wir unabhängiger werden von den TPF und aktiver werden in dieser Politik. In diesem Sinne akzeptieren wir die Auflösung."

Séance du 25 mai 2009

Dissolution de la CUTAF
(suite)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, remercie tous les porte-parole de s'être exprimés - comme on pouvait s'y attendre - pour la dissolution de la CUTAF. En effet, cette dissolution de la CUTAF n'est pas une disparition, puisque, comme l'ont rappelé plusieurs intervenants, toutes les tâches de la CUTAF seront reprises par l'Agglomération dès le 1^{er} juillet 2009. Comme vous l'avez sans doute appris par la presse, l'Agglomération s'est dotée d'un personnel "fixe" - puisqu'on peut l'appeler ainsi désormais -, personnel qui assurera à cette nouvelle instance que les tâches seront assumées par des gens compétents et engagés.

Deux remarques appellent de ma part une réponse. Mme A. de Weck s'est référée à la liste des subventionnements promis par la CUTAF, et qui est annexée au message. Il y a effectivement promesse de la CUTAF, mais tout dépendra encore de la réalisation ou non de ces investissements par les communes. En d'autres termes, je ne saurais vous assurer que par la simple présentation de ce message concernant la dissolution de la CUTAF, la construction de ce silo à voitures que vous semblez appeler de vos vœux se réalisera dans un délai que je serais à même de vous annoncer ce soir. Il s'agit d'une subvention promise, mais la décision de réaliser l'investissement reste du ressort de la Commune, à qui il appartiendra ensuite de demander le versement de la subvention. Je ne vous apporterai ainsi ce soir aucune garantie quant à la construction de ce silo.

Comme M. R. Weibel, je connais, pour avoir assumé ad interim la présidence de la CUTAF, les difficultés qu'il y a à négocier avec les TPF. Je me dois toutefois de rappeler que sur cette dernière année, la CUTAF a obtenu une réduction de l'offre de prestations de la compagnie de 23 à 20 millions de francs pour 2009. 3 millions de francs représentent un effort qui aurait mérité d'être salué plutôt que critiqué.

Examen de détail

Aucune proposition de non entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

M. Michel Ducrest (PDC) remarque que dans un arrêté la numérotation des articles commence par l'article "premier" en toutes lettres, puis on poursuit la numérotation des articles de manière chiffrée. En outre, le terme "article" est écrit en toutes lettres. Il s'agit de corrections de détail, mais qui doivent être apportées non seulement au présent article, mais à tous les articles de cet arrêté.

Le présent article ainsi rectifié n'appelle pas d'autres observations et est approuvé.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 25 mai 2009

Dissolution de la CUTAF
(suite)

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

M. John Clerc (PS) constate avec une certaine surprise que l'en-tête de ce projet d'arrêté se réfère au "Conseil communal de la Ville de Fribourg". A mon avis, il faudrait écrire : "Le Conseil **général** de la Ville de Fribourg.". En outre, à la fin des bases légales, on ne fait pas mention du numéro du message. Il s'agit bien du message n° 47 du Conseil communal du 12 mai 2009.

Mme C. Thiérmard s'est donné la peine de poser une question. A mon avis, la réponse que quelqu'un aurait pu lui donner, c'est qu'il s'agit de l'article 10 de la loi sur les communes, premier alinéa, lettre n).

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, remercie M. J. Clerc de ses observations qui sont tout à fait pertinentes. *"Je prie le porte-parole du groupe PDC de m'excuser. Je n'ai pas perçu sa question. Je demeure quelque peu perplexe, car nous avons strictement recopié le projet d'arrêté que nous avaient envoyé le Service des communes et le Service des transports et de l'énergie. Nous avons eu peur de trop le corriger. Mais nous avons effectivement commis une erreur. Il s'agit bien de mentionner en en-tête le Conseil général et non le Conseil communal. Quant au numéro du message, il s'agit effectivement aussi du message n° 47. Pour ce qui est de la disposition légale, il s'agit sans doute d'une remarque que nous prenons comme telle."*

Les titre et considérants ainsi rectifiés sont adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 65 voix sans opposition ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

v u

- les Statuts de la CUTAF adoptés par les communes membres le 1^{er} février 1996 et approuvés par le Conseil d'Etat le 18 juin 1996 ainsi que leurs modifications du 20 mars 2002 approuvées par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et de Forêts le 26 mai 2003 ;
- les comptes 2008 de la CUTAF approuvés le 30 avril 2009 et la liste des subventions promises décidées par l'assemblée des délégués CUTAF jusqu'au 31 décembre 2008 mais non encore échues à cette date (annexe 2) ;

Séance du 25 mai 2009

Dissolution de la CUTAF
(suite)

- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) adoptés par la population des communes concernées le 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2) ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) ;
- le message n° 47 du Conseil communal du 12 mai 2009

considérant

la reprise des tâches exercées jusqu'alors par la CUTAF par l'Agglomération de Fribourg au plus tard dans un délai d'un an après la constitution de l'Agglomération

d é c i d e :

Article premier

La Commune de Fribourg, membre de la communauté urbaine des transports de l'Agglomération fribourgeoise (CUTAF) accepte de dissoudre la dite association avec effet au 30 juin 2009.

Article 2

¹Le montant composé de la fortune nette et des subventions provisionnées selon le bilan de l'exercice 2008 et correspondant au chiffre de 1'129'195,40 francs au total est réparti entre les communes membres selon la clé de répartition CUTAF de l'exercice 2009 (annexe 1). Les chiffres exacts se calculeront sur la base des derniers comptes correspondant à l'exercice incomplet du premier semestre 2009.

²La part à la liquidation de la CUTAF n'est toutefois pas versée à la Commune de Fribourg mais transférée à l'Agglomération conformément aux articles 4 et 5 ci-dessous.

Article 3

Les derniers comptes de la CUTAF sont clos au 30 juin 2009. Ils seront soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération.

Article 4

L'agglomération reprenant les tâches exercées par la CUTAF, les parts cumulées de la liquidation de cette dernière lui sont transférées.

Article 5

¹La Commune de Fribourg accepte de transférer à l'Agglomération sa part de la fortune nette de l'Association ainsi que sa part des provisions. Ces montants serviront à diminuer les parts de chaque commune membre de l'Agglomération au paiement des subventions promises pour les investissements liés au Projet général ayant fait l'objet d'une décision formelle de l'Assemblée des délégués (selon annexe 2).

²Le solde des subventions promises pour les investissements liés au Projet général, dont la part cumulée de Tafers et de St.Usen sera déduite, sera financé par les communes de l'Agglomération dans le budget d'investissement de l'Agglomération. Les communes de l'Agglomération qui étaient

Séance du 25 mai 2009

Dissolution de la CUTAF
(suite)

membres de la CUTAF se verront créditées de leurs parts à la liquidation de la CUTAF.

Article 6

Les présentes décisions ne sont pas sujettes au référendum facultatif.

Fribourg, le 25 mai 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva HEIMGÄRTNER

André PILLONEL"

Motion d'ordre

Mme Regula Strobel (Verts) propose, par motion d'ordre, d'interrompre les débats maintenant et de reprendre l'examen des points encore à traiter demain. Il est 22.30 heures.

Vote

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote sur la motion d'ordre qui est acceptée à une majorité évidente.

16. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 5 interne de M. Christoph Allenspach (PS) demandant de modifier certaines dispositions des articles 59, 61 et 63 du règlement du Conseil général

M. Christoph Allenspach (PS) propose de modifier comme suit les articles 59, 61 et 63 du règlement du Conseil général :

"Article 59 Propositions

¹ ~~Après liquidation de l'ordre du jour, Chaque membre peut faire des propositions sur des objets relevant du Conseil général.~~

Article 61 Dépôt des propositions et des postulats

¹ ~~Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit. ou par oral.~~

² ~~La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au ou à la secrétaire avant ou pendant la séance. au secrétariat sur papier ou par courrier e-mail. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance.~~

³ (supprimé)

⁴ (première phrase supprimée) Le secrétariat transmet le texte à tous les membres du Conseil général avant la prochaine séance du groupe.

Séance du 25 mai 2009

Divers (suite)

Article 63 Behandlung

² ~~Einreichung~~ ersetzen durch Überweisung (Änderung nur im dt. Text, Übersetzungsfehler)

Motivation

La procédure actuelle du dépôt des postulats et propositions est inefficace. D'une part le dépôt est limité aux séances du Conseil général, d'autre part le contenu est présenté à deux reprises, lors de la séance du dépôt quand une partie des membres a déjà quitté la salle, et lors du débat de la transmission. Je propose de suivre la procédure du Grand Conseil et du Conseil de l'Agglomération qui permet de déposer les motions et postulats à tous les moments par écrit. Le dépôt par écrit évite des 'Divers' longs et incalculables, au moment où tout le monde est fatigué en fin de séance. L'envoi du texte aux membres du Conseil général et la présentation unique lors du débat de la transmission économisent du temps. En plus, la durée des séances sera mieux calculable."

La décision quant à la prise en considération de cette proposition interne sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Thierry Steiert (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des Abattoirs de Saint-Léonard

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal un rapport concernant les possibilités de construire – à part d'autres activités – une piscine couverte sur le terrain des Abattoirs de Saint-Léonard."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité et les modalités d'un 'slow up urbain' tous les dimanches et jours fériés

M. Christoph Allenspach (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal un rapport sur les possibilités et les modalités d'un 'slow up urbain' tous les dimanches et jours fériés, ce qui veut dire une zone de détente sans trafic motorisé pour les enfants et adultes, à pied, à vélo ou avec d'autres moyens de mobilité douce. La zone visée se situe entre la place de Notre-Dame au Bourg et la rue des Charmettes à Pérolles, par la rue de Lausanne, la rue de Romont, l'avenue de la Gare, le boulevard de Pérolles ainsi que la route des Arsenaux et la route Wilhelm-Kaiser."

Séance du 25 mai 2009

Divers (suite)

Motivation

Chaque année, une foule se déplace pour le 'slow up' autour du lac de Morat pour faire une balade à vélo dans la nature sans être mis en danger par le trafic motorisé. L'événement, qui a également un but écologique, n'a que peu d'effet dans ce domaine. Souvent, les gens se déplacent en voiture. La ville de Fribourg offre une grande qualité de vie à ses habitantes et habitants, mais elle pourrait leur offrir un atout supplémentaire en organisant des 'slow up urbains' tous les dimanches et jours fériés.

Les gens, adultes et enfants, pourraient profiter d'une zone de détente en se promenant à pied, à vélo ou avec d'autres moyens par les rues fermées ou partiellement fermées à la circulation automobile. La Ville serait encore mieux animée pendant les dimanches, en l'absence du danger et du bruit des voitures pour quelques heures. Le service communal de la Circulation devrait trouver sans difficulté des déviations comme il le fait à l'occasion des fêtes de quartier ou des événements sportifs.

La ville de Paris, pour nommer une grande capitale, pratique ces zones de détente dans douze quartiers sous le nom 'Paris respire' chaque dimanche pendant quelques heures (entre 09.00 et 20.00 heures). L'expérience montre que cette sorte d'animation est possible et peu compliquée, et qu'elle enregistre un succès énorme. (Cf 'Paris respire' : www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=9109)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 27 de Mme Katharina Karlen Moussa (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) résume le postulat ci-après :

"Le Conseil communal présente un rapport au sujet de l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale. Le rapport porte sur :

- *l'état de la collaboration interinstitutionnelle, sous l'angle de l'implication de la Ville de Fribourg*
- *les points forts et les points faibles, les chances et les risques de ce projet, du point de vue de la Ville*
- *la stratégie du Conseil communal et ses intentions afin d'intensifier sa participation à la collaboration interinstitutionnelle*

Explications

La collaboration interinstitutionnelle CII est une stratégie commune des Offices régionaux de placements (ORP), de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux SSR). La stratégie vise à améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle. Le but est d'éviter de renvoyer des personnes d'une institution à l'autre, mais plutôt de coordonner les efforts afin de les rendre plus efficaces et

Séance du 25 mai 2009

Divers (suite)

plus durable. Le projet s'inscrit dans le cadre de la récente révision de la loi sur l'invalidité et l'assurance-chômage

Le rapport cantonal présenté récemment à ce sujet (voir www.cii-fribourg.ch, rapport « collaboration interinstitutionnelle dans le canton de Fribourg, avril 2009), donne un très bon aperçu de l'état des travaux. Or, ni dans ce rapport, ni dans le rapport de gestion du Conseil communal 2008, on ne peut trouver des indications détaillées quant à l'implication de la Ville de Fribourg dans ce projet. Il est étonnant que la Ville de Fribourg ne soit pas représentée au comité cantonal pour faire valoir ses intérêts.

Le projet semble prometteur, l'enjeu est de taille. Telles sont les raisons du dépôt de ce postulat."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées

M. Laurent Dietrich (PDC) s'exprime comme suit :

"Suite à la Conférence de Rio en 1992, l'Agenda 21 est une préoccupation mondiale qui place au centre de la politique de chaque Etat, de chaque région et de chaque commune le développement durable dans tous les secteurs de son administration. Fribourg fait partie des 165 communes de Suisse à avoir mis en place un Agenda 21 local dès 2001 déjà, nous l'en félicitons.

Dans ce cadre, l'énergie est une composante fondamentale du point de vue environnemental, économique et social. Suite à divers articles dans les médias et à une étude sur le cas du quartier de la Jonction à Genève, il apparaît qu'un énorme potentiel existe pour les villes dans la récupération de la chaleur à partir des eaux usées. Même si certaines conditions doivent être réunies, seize projets rentables ont vu le jour en Suisse, avant tout lors de la rénovation des bâtiments ou pour de nouvelles constructions.

Nous pensons que Fribourg, qui a déjà une expérience vieille de 110 ans dans la récupération d'énergie des eaux usées pour le fonctionnement du funiculaire par exemple, a sa carte à jouer lors de la construction de nouveaux bâtiments notamment à la route des Arsenaux ou lors de toute rénovation de bâtiment.

En conséquence, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir :

1. *étudier ces possibilités sur le terrain de la commune ainsi que les solutions s'y rapportant ;*
2. *introduire l'évaluation du potentiel de ce système pour tout nouveau projet, en particulier pour les bâtiments ;*
3. *examiner le potentiel de ce système dans la révision de l'aménagement du territoire, notamment pour le plan directeur de l'énergie."*

Séance du 25 mai 2009

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 111 de M. Jean-Pierre Largo (PLR) relative à la non-affiliation des transports urbains des TPF à l'Union des transports publics (UTP)

M. Jean-Pierre Largo (PLR) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"J'aimerais savoir pour quelles raisons le secteur des transports urbains des TPF n'est pas affilié à l'Union des transports publics (UTP), alors que le secteur des transports régionaux des mêmes TPF l'est.

Depuis quelques jours, les TPF exigent en effet des personnes gravement handicapées qu'elles s'acquittent de leur titre de transport. Le concept en vigueur, défendu tant par l'Office fédéral des transports que par l'UTP, prévoit que 'Les personnes handicapées qui ont besoin d'être accompagnées en permanence ou sur une partie de leur voyage, ont droit au transport gratuit d'un accompagnant et/ou d'un chien d'aveugle (extension de l'étendue de la validité de la carte d'accompagnant CFF à toutes les entreprises de transport)'. Le système veut que soit la personne accompagnante, soit la personne handicapée soit munie d'un titre de transport.

Je trouve particulièrement mal venue l'option retenue par les TPF pour améliorer le résultat de leurs comptes. Ne serait-il pas judicieux pour les TPF de suivre l'exemple des compagnies de transport des autres villes de notre pays, comme celles de Berne, de Zurich, de Lausanne ou de Genève et d'adhérer à l'UTP ?

Je vous remercie de répondre à ma question, même si les TPF ne sont pas gérés par la Ville de Fribourg."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal, faute de disposer des éléments de réponse à toutes ces questions précises, répondra lors de la prochaine séance du Conseil général, c'est-à-dire au mois de septembre.

- n° 112 de M. Pierre-Alain Rolle (PS) relative à la politique des TPF à l'égard des usagers

M. Pierre-Alain Rolle (PS) s'exprime comme suit :

"J'interviens sur le même sujet que M. J.-P. Largo, à savoir comment les TPF s'y prennent pour "dégouter" les gens de les utiliser.

Il y a quelques jours, un groupe de touristes étrangers, qui visitaient la vieille ville, souhaitaient simplement prendre le funiculaire pour monter au centre ville. Ces personnes ne disposaient pas de la carte pour payer. Elles ont alors voulu acheter une carte avec un billet de 20 francs. On leur a dit que c'était impossible. En un mot, c'était le chaos.

J'aimerais bien que l'on m'explique les relations entre tourisme et transport public."

Séance du 25 mai 2009

Divers (suite)

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Je dois rappeler deux éléments fondamentaux. Le premier, c'est que malheureusement, le mode de transport séculaire qui s'appelle funiculaire n'est pas inclus dans le réseau reconnu par la CUTAF et n'est donc pas financé par celle-ci. Le second élément est plus récent. Les TPF font partie d'une communauté tarifaire, qui fonctionne selon le modèle de la société à responsabilité limitée. Dans une telle société, pour prendre une décision, la majorité ne suffit pas ; il faut l'unanimité. Au sein de cette communauté, les TPF, même s'ils assument l'essentiel des transports dans ce canton, ne sont pas seuls à prendre les décisions, puisqu'ils ont comme partenaires notamment les CFF et le BLS. Cela signifie, en d'autres termes, qu'en matière de politique tarifaire, les TPF ne sont pas forcément les "méchants" que l'on croit.

Comme la précédente, cette question méritera une réponse plus complète lors de la prochaine séance du Conseil général, en septembre 2009."

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est levée à 22.45 heures.

Fribourg, le 8 juin 2009
AP/jc/nm

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva HEIMGÄRTNER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI